



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE PARIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

N ° 79 - MAI 2012

SOMMAIRE

75 - Agence régionale de santé - Délégation territoriale de Paris

Arrêté N °2012145-0005 - Arrêté n ° 2012/ DT75/125 portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux (SELARL Laboratoire Claude BERNARD)	1
Arrêté N °2012145-0011 - Arrêté n ° 2012/ DT75/126 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale LABORATOIRE Claude BERNARD	4
Arrêté N °2012145-0012 - arrêté n ° 2012/ DT75/127 portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux SELARL BIO 4L	7
Décision - Décision n °2012/ DT75/128 portant modification de la décision n ° 2010/ DT75/547 relative à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale "BIO 4 L"	11

75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi - UT 75

Arrêté N °2012144-0009 - ARRETE PORTNT EXTENSION DE L'AGREMENT DE L'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE	15
Arrêté N °2012146-0001 - ARRETE PORTANT AGREMENT DE MARIE PAUPE HYNES	19

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement - UT 75

Arrêté N °2012146-0002 - Arrêté préfectoral autorisant les abattages de 12 arbres situés 15 avenue Félix d'Hérelle dans le 16ème arrondissement	23
---	----

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

Arrêté N °2012142-0007 - Arrêté modifiant la composition nominative de la commission départementale de médiation "droit au logement opposable"	25
Arrêté N °2012142-0008 - Arrêté modifiant la composition nominative de la commission départementale de médiation "droit au logement opposable"	28

75 - Préfecture de police de Paris

Arrêté N °2012118-0020 - arrêté n ° 75/2012/007 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "seris guyane" sise 13 boulevard Berthier à Paris17	31
Arrêté N °2012118-0021 - arrêté n ° 75/2012/008 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "le memphis" sise 3 impasse Bonne Nouvelle à Paris10	34
Arrêté N °2012118-0022 - arrêté n ° 75/2012/009 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "P.S.P" sise 14 rue du 8 Mai 1945 à Paris10	37

Arrêté N °2012118-0023 - arrêté n ° 75/2012/010 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "LES DANCINGS DE PARIS" sise ayant pour enseignes "MIMI- PINSON" et "CLUB 79" sise au 79 avenue des Champs Elysées, 22/24 rue Quantin Bauchart à Paris08	40
Arrêté N °2012118-0024 - arrêté n ° 75/2012/0013 portant agrément d'un dirigeant d'une société privée ressortissant de l'Union Européenne pour l'entreprise de gardiennage "CARAT" établie en Belgique	43
Autre - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission Départementale de vidéoprotection du 14/03/2012	46
Autre - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission Départementale de vidéoprotection du 04/04/2012	52
Autre - Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la commission Départementale de vidéoprotection du 08/02/2012	58

Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris

Cabinet

Arrêté N °2012146-0003 - Arrêté donnant autorisation d'apposer une plaque en hommage à Mme Carole FREDERICKS	64
--	----

Direction de la modernisation et de l'administration

Arrêté N °2012145-0007 - Arrêté portant classement de l'hôtel CHAMPERRET ELYSEES situé 129 avenue de Villiers à Paris 17ème en catégorie tourisme	67
Arrêté N °2012145-0008 - Arrêté portant classement de l'hôtel DU MIDI situé 4 avenue René Coty à Paris 14ème en catégorie tourisme	70
Arrêté N °2012145-0009 - Arrêté portant classement de l'hôtel MERCURE PARIS VOLTAIRE QUARTIER BASTILLE situé 53 rue Richard Lenoir à Paris 11ème en catégorie tourisme	73
Arrêté N °2012145-0010 - Arrêté portant classement de la Résidence CITADINES TROCADERO PARIS situé 29bis rue Saint- Didier à Paris 16ème en catégorie tourisme	76



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0005

**signé par Déléguée territoriale adjointe de Paris
le 24 Mai 2012**

75 - Agence régionale de santé - Délégation territoriale de Paris

Arrêté n ° 2012/ DT75/125 portant agrément
d'une société d'exercice libéral de biologistes
médicaux (SELARL Laboratoire Claude
BERNARD)



PREFET DE REGION ILE- DE- FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale
de santé d'Ile-de-France
Délégation territoriale
de Paris

ARRETE N°2012/DT75/125
portant agrément d'une société d'exercice libéral
de biologistes médicaux
SELAS « Laboratoire Claude BERNARD ».

Le préfet de la région d'île de France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique notamment les articles R. 6212-72 à R.6212-92 ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012006-0007/DT75 en date du 6 janvier 2012, portant délégation de signature du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris à monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu l'arrêté n°2012/DT75/126 en date du 24 mai 2012, portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 39, rue Claude Bernard à Paris dans le 5^e arrondissement, inscrit sous le n°75-44 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris et modifiant l'arrêté en date du 11 août 1981 relatif à l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 39, rue Claude Bernard à Paris dans le 5^e arrondissement ;

Vu les documents en date du 10 avril 2012, transmis par maître Emmanuelle GIRAULT, avocate, chargée du dossier **relatif à la transformation** de la société à responsabilité limitée (SARL) «Laboratoire Claude BERNARD» en société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « Laboratoire Claude BERNARD » **et à l'intégration** en qualité de nouvelle associée et présidente de ladite SELAS de Madame Chantal BAUMEVIEILLE, pharmacien,

Considérant la transformation de la SARL en SELAS ;

ARRETE

Article 1 : La Société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) «Laboratoire Claude BERNARD » sise 39, rue Claude Bernard à Paris dans le 5^e arrondissement, **est agréée sous le n°96-75.**

Article 2 : La SELAS « Laboratoire Claude BERNARD » agréée sous le n° **96-75**, cogérée par madame le docteur Danny de MOUY, médecin biologiste, et madame Chantal BAUMEVIEILLE, pharmacien biologiste, et enregistrée dans le Fichier **FINESS (EJ) sous le n°75 000 414 5**, exploite le laboratoire de biologie médicale sis 39, rue Claude Bernard à Paris dans le 5^e arrondissement inscrit sous le n° 75-44 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris et enregistré dans le fichier **FINESS (ET) sous le n°75 000 415 2.**

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le préfet, de la région d'Ile de France, préfet de Paris et le délégué territorial de Paris sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Paris le, 24 mai 2012

P/Le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,
La Déléguée territoriale adjointe de Paris
Docteur Catherine BERNARD



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0011

**signé par Déléguée territoriale adjointe de Paris
le 24 Mai 2012**

75 - Agence régionale de santé - Délégation territoriale de Paris

Arrêté n ° 2012/ DT75/126 portant
modification de l'autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale LABORATOIRE Claude
BERNARD

ARRETE n°2012/DT75/126 portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale «**LABORATOIRE CLAUDE BERNARD**».

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu l'arrêté n° DS 2012-006 du 3 janvier 2012 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France monsieur Claude EVIN à monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012/DT75/125 en date du 24 mai 2012, portant agrément d'une société d'exercice libéral de biologistes médicaux ;

Vu les documents en date du 10 et 12 avril 2012, transmis par maître Emmanuelle GIRAULT, avocate, chargée du dossier, relatif **à la transformation** de la société à responsabilité limitée (SARL) « Laboratoire Claude BERNARD » en société d'exercice libéral par actions simplifiée (SELAS) « Laboratoire Claude BERNARD » **et à l'intégration** en qualité de nouvelle associée et présidente de ladite SELAS de madame Chantal BAUMEVIEILLE, pharmacien ;

Considérant la transformation de la SARL « Laboratoire Claude BERNARD » en SELAS « Laboratoire Claude BERNARD » ;

ARRETE

Article 1 : Le laboratoire de biologie médicale dirigé par madame le docteur Danny de MOUY, médecin, biologiste coresponsable, et madame Chantal BAUMEVIEILLE, pharmacien, biologiste coresponsable, dont le siège social est situé 39, rue Claude BERNARD, à Paris dans le 5^e arrondissement, est autorisé à fonctionner sous le n° 75-44 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, inscrit dans le fichier **FINESS (ET) sous le n° 75 000 415 2**

Ce laboratoire est exploité par la SELAS « Laboratoire Claude BERNARD », agréée sous le n° 96-75, enregistrée dans le fichier **FINESS (EJ) sous le n° 75 000 414 5**.

Il réalise les activités pré analytiques et les activités postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **Biochimie** (biochimie générale et spécialisée), **Hématologie** (hémostase hématocytologie, immunohématologie), **Microbiologie** (bactériologie, parasitologie-mycologie, sérologie infectieuse, virologie).

Les biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :

- madame le docteur Danny de MOUY, médecin, biologiste coresponsable,
- madame Chantal BAUMEVIEILLE, pharmacien, biologiste coresponsable.

Article 2 : La **décision du 11 août 1989** relative au fonctionnement du laboratoire de biologie médicale Claude BERNARD **est abrogée**.

Article 3 : Un recours pour excès de pouvoir contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le directeur général de l'agence régional de santé d'Ile-de-France et le délégué territorial de Paris sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Paris le, 24 mai 2012

Le directeur général de l'agence régionale
de santé d'Ile de France
La déléguée Territoriale adjointe de Paris

Docteur Catherine BERNARD



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0012

**signé par Déléguée territoriale adjointe de Paris
le 24 Mai 2012**

75 - Agence régionale de santé - Délégation territoriale de Paris

arrêté n ° 2012/ DT75/127 portant agrément
d'une société d'exercice libéral de biologistes
médicaux SELARL BIO 4L



PREFET DE REGION ILE- DE- FRANCE
PREFET DE PARIS

Agence régionale
de santé d'Ile-de-France
Délégation territoriale
de Paris

ARRÊTÉ N° 2012/DT75/127
portant agrément d'une société d'exercice libéral
de biologistes médicaux
SELARL « BIO 4 L »

**Le préfet de la région d'Ile-de-France
Préfet de Paris,
Officier de la légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du mérite,**

Vu le livre II de la sixième partie du Code de la Santé Publique notamment les articles R. 6212-72 à R.6212-92;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé;

Vu l'arrêté préfectoral n°2012 006-0007/DT75 en date du 6 janvier 2012, portant délégation de signature du préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris à monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu l'arrêté n°2012/DT75/128 en date du 24 mai 2012, du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France portant modification de l'autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale multisite, sis 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, implanté **sur quatre sites** ;

Vu la demande de maîtres LE LEUCH et RUPIN relative à la fusion absorption de la SELARL « Laboratoire de biologie médicale Sonia GUIRAMAND » qui gère le laboratoire de biologie médicale sis 82, rue de Clichy à Paris dans le 9^e arrondissement, et de la SELARL « DORRA » qui gère le laboratoire de biologie médicale sis 271, rue de Belleville à Paris dans le 19^e arrondissement, par la SELARL « ORFILA » ;

Vu la demande de maître LE LEUCH et RUPIN relative à l'intégration dans la SELARL « ORFILA » de madame Sonia GUIRAMAND, pharmacien biologiste et de madame Béatrice DORRA, médecin biologiste, en qualité de nouvelles associées et cogérantes de ladite société à compter du 31 décembre 2011 ;

Vu les documents en date du 22 février 2012, transmis par maîtres LE LEUCH et RUPIN,

35 rue de la Gare – Millénaire 1 – 75935 Paris cedex 19

Standard : 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sant.fr

Arrêté N°2012145-0012 - 25/05/2012

avocats, chargés du dossier relatifs au changement de dénomination sociale de la SELARL « Laboratoire de biologie médicale « ORFILA » en SELARL « BIO 4 L » ;

Vu le courrier en date du 22 mars 2012, de la section G du conseil national des pharmaciens, portant modification d'inscription de la SEL, changement de dénomination sociale, fusion absorption de la SELARL « Laboratoire de biologie médicale Sonia GUIRAMAND » et de la SELARL « DORRA », intégration de nouveaux associés, mandataires sociaux.

ARRETE

Article 1^{er} : L'arrêté préfectoral en date du 20 décembre 2006, portant agrément sous le n°68-75 de la SELARL « Laboratoire de biologie médicale Sonia GUIRAMAND » sise 82, rue de Clichy à Paris dans le 9^e arrondissement, enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° 75 003 175 9 **est abrogé.**

L'arrêté préfectoral en date du 14 mai 2004, portant agrément sous le n° 54-75 de la SELARL «DORRA » sise 271, rue de Belleville à Paris dans le 19^e arrondissement enregistrée dans le fichier FINESS sous le n° 75 000 762 7 **est abrogé.**

L'arrêté préfectoral en date du 15 décembre 2003, relatif à l'agrément sous le n°52-75 de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « Laboratoire de biologie médicale « ORFILA » sise 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, ainsi que les autorisations administratives le modifiant, **sont abrogés.**

Article 2 : La société d'exercice libéral à responsabilité limitée de biologistes médicaux (SELARL) « **BIO 4 L** » sise 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, est agréée sous le n° 52-75 et est enregistrée dans le fichier FINESS (EJ) **sous le n° 75 004 912 4.**

Elle exploite le laboratoire de biologie médicale sis à la même adresse inscrit sous le n° 75-230 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, implanté sur quatre sites listés ci-dessous :

- le site, siège social, qui est le site principal inscrit sous le n° 75-230, situé 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement,
- le site sis 55, rue de Bagnolet à Paris dans le 20^e arrondissement,
- **le site sis 271, rue de Belleville, à Paris dans le 19^e arrondissement,**
- **le site sis 82, rue de Clichy, à Paris dans le 9^e arrondissement » .**

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4: Le préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris et le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Paris le, 24 mai 2012

Pour le préfet de la région d'Ile de France, préfet de Paris,
La Déléguée territoriale adjointe de Paris

Docteur Catherine BERNARD

35 rue de la Gare – Millénaire 1 – 75935 Paris cedex 19

Standard : 01 44 02 09 00

www.ars.iledefrance.sant.fr

Arrêté N°2012145-0012 - 25/05/2012



PREFECTURE PARIS

Décision

**signé par Déléguée territoriale adjointe de Paris
le 24 Mai 2012**

75 - Agence régionale de santé - Délégation territoriale de Paris

Décision n °2012/ DT75/128 portant
modification de la décision n ° 2010/
DT75/547 relative à l'autorisation de
fonctionnement du laboratoire de biologie
médicale "BIO 4 L"

**Décision n°2012/DT75/128 portant modification
de la décision n°2010/DT75/547 relative à l'autorisation de fonctionnement du
laboratoire de biologie médicale.**

Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France,

Vu le livre II de la sixième partie du code de la santé publique ;

Vu la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 modifiée relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 69 ;

Vu l'ordonnance n° 2010-49 du 13 janvier 2010 relative à la biologie médicale et notamment son article 7 relatif aux dispositions transitoires et finales ;

Vu le décret n° 2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences, au niveau réglementaire, de l'intervention de la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment son article 208 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 mai 2003, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale», sis 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, inscrit sous le n°75-230 sur la liste des laboratoires en exercice dans le département de Paris ;

Vu l'arrêté n° DS-2012/006 en date du 3 janvier 2012 portant délégation de signature du directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile de France à monsieur Rodolphe DUMOULIN, délégué territorial de Paris, et à divers collaborateurs de sa délégation ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2012/DT75/127 en date du 24 mai 2012, portant agrément de la société d'exercice libéral à responsabilité limitée (SELARL) « BIO 4 L » ;

Vu la demande déposée le 22 février 2011, par maîtres LE LEUCH et RUPIN, avocats chargés du dossier du laboratoire de biologie médicale sis 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, en vue de la modification de l'autorisation administrative préexistante afin que la société d'exercice libéral à responsabilité limitée SELARL « BIO 4 L » exploite un laboratoire de biologie médicale multisite comportant **deux sites supplémentaires d'implantation** ;

Considérant que ces deux sites supplémentaires sollicités par les biologistes coresponsables du laboratoire de biologie médicale correspondent à des laboratoires de biologie médicale préalablement autorisés ;

DECIDE

Article 1: Sont abrogées, les autorisations administratives relatives aux fonctionnements des laboratoires de biologie médicale suivants :

- L'arrêté préfectoral en date du 25 janvier 1994 modifié, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 271, rue de Belleville à Paris dans le 19^e arrondissement, inscrit sous le n° 75-482 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n°75 000762 7 ;
- L'arrêté préfectoral en date du 9 août 1983 modifié, portant autorisation de fonctionnement du laboratoire de biologie médicale sis 82, rue de Clichy à Paris dans le 9^e arrondissement, inscrit sous le n° 75-115 sur la liste des laboratoires de biologie médicale en exercice dans le département de Paris, enregistré dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75-003 175 9.

Article 2 : Les dispositions de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n°2010/DT75/547 en date du 4 janvier 2011 sont remplacées par les dispositions suivantes :

« Le laboratoire de biologie médicale dont le siège social est situé 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, inscrit sous le n° 75-230 est autorisé à fonctionner sur les sites listés ci-dessous :

- **Le site, siège social, qui est le site principal**, sis 255, rue des Pyrénées à Paris dans le 20^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le 75 004 913 2 réalise les activités préanalytiques et postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **biochimie** (biochimie générale et spécialisée), **hématologie** (hémostase), **microbiologie** (bactériologie, parasitologie-mycologie).
- le site sis 55, rue de Bagnolet à Paris dans le 20^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75004 914 0, réalise les activités préanalytiques et postanalytiques,
- le site sis 271, rue de Belleville à Paris dans le 19^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005141 9 réalise les activités préanalytiques et postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **immunologie** (allergie, autoimmunologie), **microbiologie** (sérologie infectieuse),
- le site sis 82, rue de Clichy à Paris dans le 9^e arrondissement, inscrit dans le fichier FINESS (ET) sous le n° 75 005 142 7 réalise les activités préanalytiques et postanalytiques ainsi que les activités analytiques suivantes : **hématologie** (hématocytologie, immunohématologie).

Ces quatre sites sont ouverts au public.

Les biologistes exerçant dans ce laboratoire sont :

- madame Valérie FOURQUET, pharmacien, biologiste coresponsable,
- madame Juliette VAZIN, médecin, biologiste coresponsable,
- madame Sonia GUIRAMAND, pharmacien, biologiste coresponsable,
- madame Béatrice DORRA, médecin, biologiste coresponsable,

2

- madame Caroline JAMEY, pharmacien, biologiste médical,
- madame Aline WONG, médecin, biologiste medical.

Article 3 : Un recours contentieux contre le présent arrêté peut être formé auprès du tribunal administratif de Paris 7, rue de Jouy 75004 Paris. Le délai de recours est de deux mois à compter de sa notification pour les intéressés ou de sa publication pour les tiers.

Article 4 : Le directeur général de l'agence régionale de santé d'Ile-de-France et le délégué territorial de Paris sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs.

Paris le, 24 mai 2012

P/ Le directeur général de l'agence régionale de santé
d'Ile-de-France
La déléguée territoriale adjointe de Paris

Docteur Catherine BERNARD



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012144-0009

**signé par Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur
adjoint
le 23 Mai 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

ARRETE PORTNT EXTENSION DE
L'AGREMENT DE L'ASSOCIATION DES
PARALYSES DE FRANCE



Arrêté n°

Portant extension de l'agrément de **ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE**

Le préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7231-2, L.7232-1 à L.7232-7, L.7233-1 à L.7233-9, R.7232-1 à R.7232-17, D.7231-1 à D.7231-2 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'agrément des organismes de services à la personne ;

Vu la circulaire DGCIS-n° 1-2012 du 26 avril 2012 relative à l'agrément des organismes de services à la personne ;

Vu l'arrêté préfectoral de la région d'Ile-de-France n° 2011-129 du 23 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;

Vu l'arrêté n° 2012-009 du 16 janvier 2012 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à Monsieur Michel RICOCHON, responsable de l'unité territoriale de Paris ;

Vu la demande d'extension d'agrément en date 25.04.2012 déposée par **l'ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE**, dont le siège social est situé **17 bd Auguste Blanqui 75013 Paris**

Vu l'avis des Conseils Généraux du Cher (18) et du Val de Marne (94),

Vu l'absence d'avis des Conseils Généraux des Alpes Maritimes (06), des Bouches du Rhône (13), des Côtes d'Or (21), des Côtes d'Armor (22), de la Haute Garonne (31), de la Gironde (33), de l'Hérault (34), de l'Isère (38), de la Loire (42), de la Loire-Atlantique (44), du Nord (59), des Hautes-Pyrénées (65), des Pyrénées Orientales (66), du Bas-Rhin (66), de Paris (75), de la Haute-Vienne (87), de l'Yonne (89), des Hauts de Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93).

Sur proposition de M. Michel RICOCHON, responsable de l'Unité Territoriale de Paris de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (Directe).

ARRETE

Article 1 L'agrément prévu à l'article R.7232-5 du code du travail, est accordé, conformément à ces dispositions et à celles de l'article L.7232-4 du même code, à la structure visée ci-dessus.

En qualité de : prestataire et mandataire

Sur les départements du :

Cher (18), du Val de Marne (94), des Alpes Maritimes (06), des Bouches du Rhône (13), des Côtes d'Or (21), des Côtes d'Armor (22), de la Haute Garonne (31), de la Gironde (33), de l'Hérault (34), de l'Isère (38), de la Loire (42), de la Loire-Atlantique (44), du Nord (59), des Hautes-Pyrénées (65), des Pyrénées Orientales (66), du Bas-Rhin (66), de Paris (75), de la Haute- Vienne (87), de l'Yonne (89), des Hauts de Seine (92), de la Seine-Saint-Denis (93).

Article 2 L'agrément accordé à l'article 1^{er} ci-dessus est valable pour les activités suivantes :

- Assistance personnes âgées,
- Garde-malade,
- Conduite de véhicule personnel,
- Assistance personnes handicapées,
- Aide et accompagnement de personnes fragilisées
- Aide à la mobilité et transport de personnes âgées,
- Transport et accompagnement de personnes âgées / personnes handicapées hors domicile.

Article 3 Le numéro d'agrément attribué au bénéficiaire cité à l'article 1^{er} du présent arrêté est :

SAP775688732

Article 4 L'agrément accordé à l'article 1^{er} ci-dessus est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 L'agrément accordé à l'article 1^{er} ci-dessus pourra être renouvelé, dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 6 Le bénéficiaire de l'agrément susmentionné doit produire un bilan annuel, dans les conditions définies à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 7 L'agrément susmentionné pourra être retiré dans les conditions définies aux articles R.7232-13 et R.7232-15 du code du travail

Article 8 Le responsable de l'unité territoriale de Paris-Direccte Ile de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 23.05.2012

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, et par délégation du directeur
régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-
de-France,

Par subdélégation,

Le directeur adjoint

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n °2012146-0001

**signé par Pour le Préfet par délégation du directeur régional et par subdélégation le directeur
adjoint
le 25 Mai 2012**

**75 - Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et
de l'emploi - UT 75**

ARRETE PORTANT AGREMENT DE
MARIE PAUPE HYNES



Arrêté n°

Portant agrément de MARIE PAUPE HYNES

**Le préfet d'Ile-de-France, préfet de Paris
Officier de la légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7231-2, L.7232-1 à L.7232-7, L.7233-1 à L.7233-9, R.7232-1 à R.7232-17, D.7231-1 à D.7231-2 et D.7233-1 à D.7233-5 ;

Vu la loi n° 2010-853 du 23 juillet 2010 relative aux réseaux consulaires, au commerce et à l'artisanat et aux services (article 31) ;

Vu le décret n° 2011-1132 du 20 septembre 2011 modifiant certaines dispositions du code du travail relatives au chèque emploi-service universel et aux services à la personne ;

Vu l'arrêté du 26 décembre 2011 fixant le cahier des charges relatif à l'agrément des organismes de services à la personne ;

Vu la circulaire DGCIS-n° 1-2012 du 26 avril 2012 relative à l'agrément des organismes de services à la personne ;

Vu l'arrêté préfectoral de la région d'Ile-de-France n° 2011-129 du 23 novembre 2011 portant délégation de signature à Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France ;

Vu l'arrêté n° 2012-009 du 16 janvier 2012 portant subdélégation de signature du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France à Monsieur Michel RICOCHON, responsable de l'unité territoriale de Paris ;

Vu la demande d'agrément en date du **14.03.2012** déposée par **MARIE PAUPE HYNES**, dont le siège social est situé **46 rue du Général DELESTRAINT 756016 PARIS**

Vu l'absence d'avis du Conseil Général de Paris

Sur proposition de M. Michel RICOCHON, responsable de l'Unité Territoriale de Paris de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi d'Ile de France (Direccte).

ARRETE

Article 1 L'agrément prévu à l'article R.7232-5 du code du travail, est accordé, conformément à ces dispositions et à celles de l'article L.7232-4 du même code, à la structure visée ci-dessus.

En qualité de : Prestataire et mandataire

Sur le département de Paris (75)

Article 2 L'agrément accordé à l'article 1^{er} ci-dessus est valable pour les activités suivantes :

-Garde à domicile d'enfants de moins de trois ans ;

-Accompagnement des enfants de moins de trois ans

Article 3 Le numéro d'agrément attribué au bénéficiaire cité à l'article 1^{er} du présent arrêté est :

SAP750737769

Article 4 L'agrément accordé à l'article 1^{er} ci-dessus est valable pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

Article 5 L'agrément accordé à l'article 1^{er} ci-dessus pourra être renouvelé, dans les conditions fixées par l'article R.7232-9 du code du travail.

Article 6 Le bénéficiaire de l'agrément susmentionné doit produire un bilan annuel, dans les conditions définies à l'article R.7232-10 du code du travail.

Article 7 L'agrément susmentionné pourra être retiré dans les conditions définies aux articles R.7232-13 et R.7232-15 du code du travail

Article 8 Le responsable de l'unité territoriale de Paris-Direccte Ile de France, est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la

préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site Internet de la préfecture de Paris : www.paris.pref.gouv.fr.

Fait à Paris, le 25.05.2012

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris, et par délégation du directeur
régional des entreprises, de la concurrence de la
consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-
de-France,

Par subdélégation,

Le directeur adjoint

Alain DUPOUY



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012146-0002

**signé par par délégation le Directeur de l'unité territoriale de l'équipement et de
l'aménagement de Paris
le 25 Mai 2012**

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement - UT 75

Arrêté préfectoral autorisant les abattages de
12 arbres situés 15 avenue Félix d'Hérelle dans
le 16ème arrondissement



PREFET DE LA REGION ILE-DE-FRANCE,
PREFET DE PARIS

**DIRECTION RÉGIONALE ET
INTERDÉPARTEMENTALE
DE L'ÉQUIPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT**

UNITÉ TERRITORIALE DE PARIS

ARRETE PREFECTORAL N° 2012-
autorisant les abattages de 12 arbres situés 15 avenue Félix d'Hérelle
dans le 16ème arrondissement

**Le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris
officier de la Légion d'honneur
commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu la loi du 31 décembre 1913 modifiée sur les monuments historiques et, notamment, son article 13 ter, troisième alinéa ;
Vu le code du patrimoine et, notamment, ses articles L.621-31 et L.621-32 ;
Vu les articles 7 et 8-1 de l'ordonnance 2004-178 du 20 février 2004 ;
Vu le courrier et le dossier transmis le 27 mars 2012 par le maire de Paris, en vue d'obtenir les abattages de 12 arbres situés 15 avenue Félix d'Hérelle dans le 16ème arrondissement ;
Vu l'avis favorable de l'architecte des bâtiments de France en date du 23 mai 2012 ;

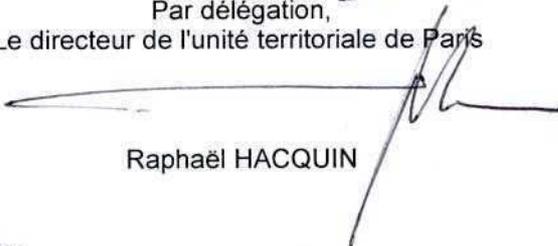
Sur proposition du directeur de l'unité territoriale de Paris ;

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'autorisation de travaux prévue à l'article L.621-32 du code du patrimoine, 65ème arrondissement, tels que répertoriés dans le courrier et le dossier transmis le 27 mars 2012, est accordée, « sous réserve de leur remplacement par le même nombre de sujets. Les arbres à planter seront de développement et de port équivalents aux arbres abattus. Ils seront plantés à des emplacements adaptés à leur développement harmonieux. Leur implantation devra permettre de maintenir la densité de l'écran végétal côté boulevard périphérique ».

ARTICLE 2 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris et le directeur de l'unité territoriale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et de la préfecture de police, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : www.ile-de-france.gouv.fr et dont copie sera notifiée au maire de Paris (direction de la jeunesse et des sports).

Fait à Paris, le **25 MAI 2012**
Par délégation,
Le directeur de l'unité territoriale de Paris


Raphaël HACQUIN

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours : le titulaire de la présente décision, qui désire la contester, peut saisir le Tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les 2 mois à partir de la notification de l'arrêté attaqué. Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux. Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme d'un délai de 2 mois vaut rejet implicite). Le titulaire peut également saisir le ministre chargé des affaires culturelles, dans les 2 mois suivant la notification de la réponse (l'absence de réponse du ministre au terme d'un délai de trois mois vaut rejet implicite).



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012142-0007

**signé par par délégation, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile- de-
France, préfecture de Paris
le 21 Mai 2012**

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

Arrêté modifiant la composition nominative de
la commission départementale de médiation
"droit au logement opposable"



**PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement
DRIHL Paris
Service logement
Bureau DALO

**ARRÊTÉ N° 2012
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE
LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE MÉDIATION
« DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE »**

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
officier de la légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et notamment son article 70 créant la commission de médiation ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement et notamment son article 7 relatif à la composition de la commission de médiation ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2-I-9° relatif à la composition de la commission de médiation ;

Vu le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 pris pour application de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France;

Vu l'arrêté n° 2007-334-1 du 30 novembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2010-245-6 du 2 septembre 2010 portant modification de la composition de la commission départementale de médiation « Droit au logement opposable »

Vu la délibération des 17 et 18 octobre 2011 du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRETE :

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n° 2011-19-20 du 19 janvier 2011 est modifié comme suit :
Sont nommés, pour une durée de 3 ans, membres suppléants du collège des collectivités territoriales de la commission départementale de médiation de Paris en qualité de représentants de la Ville de Paris:

-Mme Vanessa BENOIT ou Mme Françoise FARFARA ou Mme Marie-Paule BAILLOT ou M. Albert QUENUM

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation
le préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
préfecture de Paris

Bertrand MUNCH



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012142-0008

**signé par par délégation, le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile- de-
France, préfecture de Paris
le 21 Mai 2012**

75 - Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement - Paris

Arrêté modifiant la composition nominative de
la commission départementale de médiation
"droit au logement opposable"



**PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,**

Direction régionale et interdépartementale de
l'hébergement et du logement
DRIHL Paris
Service logement
Bureau DALO

**ARRÊTÉ N° 2012
MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE DE
LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE MÉDIATION
« DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE »**

**LE PRÉFET DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE,
PRÉFET DE PARIS,
officier de la légion d'honneur,
commandeur de l'ordre national du mérite**

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu la loi n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement et notamment son article 70 créant la commission de médiation ;

Vu la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 instituant le droit au logement et notamment son article 7 relatif à la composition de la commission de médiation ;

Vu la loi n° 2009-323 du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion et notamment son article 2-I-9° relatif à la composition de la commission de médiation ;

Vu le décret n° 2007-1677 du 28 novembre 2007 pris pour application de la loi n° 2007-290 du 5 mars 2007 ;

Vu le décret n° 2010-398 du 22 avril 2010 relatif au droit au logement opposable ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France;

Vu l'arrêté n° 2007-334-1 du 30 novembre 2007 ;

Vu l'arrêté n° 2010-245-6 du 2 septembre 2010 portant modification de la composition de la commission départementale de médiation « Droit au logement opposable »

Vu la demande de la Préfecture de Police par lettre du 17 avril 2012 ;

Sur proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

.../...

ARRETE :

Article 1^{er} : L'article 1er de l'arrêté n° 2011-19-17 du 19 janvier 2011 est modifié comme suit :

Sont nommés, pour une durée de 3 ans renouvelable une fois, membres suppléants du collège de l'Etat de la commission de médiation de Paris, en qualité de représentants de la Préfecture de Police:

- Mme Anne WERMELINGER ou M. François GOUGOU

Article 2 : Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa publication.

Article 4 : Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris, dans un délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 5 : Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris accessible sur le site internet : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le 21 mai 2012

Pour le préfet de la région d'Ile-de-France,
préfet de Paris et par délégation
le préfet, secrétaire général
de la préfecture de la région d'Ile-de-France
préfecture de Paris

Bertrand MUNCH



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012118-0020

**signé par Préfet de police
le 27 Avril 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 75/2012/007 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "seris guyane" sise 13 boulevard Berthier à Paris17



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/007
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 15 décembre 2012 et formulée par M. Guy TEMPEREAU en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "SERIS GUYANE " située au 13 boulevard Berthier 75017 PARIS;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 08/11/2011 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 29/03/2012 ;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le gérant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de

nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

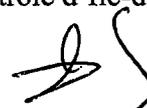
ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "SERIS GUYANE" sise 13 boulevard Berthier 75017 PARIS est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Guy TEMPEREAU né le 17/04/1952 à GUERANDE est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3– La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012118-0021

**signé par Préfet de police
le 27 Avril 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 75/2012/008 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "le memphis" sise 3 impasse Bonne Nouvelle à Paris10



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/008

portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 27 février 2012 et formulée par Mme Geneviève GAY en sa qualité de gérante de la société dénommée "LE MEMPHIS" située au 3 impasse Bonne Nouvelle 75010 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'un service de sécurité pour cet établissement ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 28/02/2012 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 26/03/2012 ;

Considérant que le service de sécurité de cette société est constitué conformément à la législation en vigueur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "LE MEMPHIS" sise 3 impasse Bonne Nouvelle 75010 PARIS est autorisée à charger certains de ses salariés, pour son propre compte, à effectuer des missions ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou ~~le gardiennage de biens meubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet établissement à compter de la date de notification du présent arrêté.~~

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012118-0022

**signé par Préfet de police
le 27 Avril 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 75/2012/009 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "P.S.P" sise 14 rue du 8 Mai 1945 à Paris10



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/009
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 19 septembre 2011 et formulée par M. Alexandre AMBERT en sa qualité de gérant en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de l'entreprise de surveillance et de gardiennage dénommée "P.S.P SARL" située au 14 rue du 8 Mai 1945 75010 PARIS ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 23/11/2011 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 29/11/2011;

Considérant que cette entreprise est constituée conformément à la législation en vigueur ;

Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que le dirigeant de l'entreprise n'a pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de

nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "P.S.P SARL" sise 14 rue du 8 Mai 1945 est autorisée à exercer des activités privées de surveillance et de gardiennage à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – M. Alexandre AMBERT né le 11/03/1975 à SUMY (UKRAINE) est agréé à exercer la fonction de gérant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles.

Article 3 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012118-0023

**signé par Préfet de police
le 27 Avril 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 75/2012/010 portant autorisation de fonctionnement d'une société privée et agrément de leurs dirigeants pour l'entreprise de surveillance et de gardiennage "LES DANCINGS DE PARIS" sise ayant pour enseignes "MIMI- PINSON" et "CLUB 79" sise au 79 avenue des Champs Elysées, 22/24 rue Quantin Bauchart à Paris08



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PRIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n° 75/2012/010
portant autorisation de fonctionnement d'une société de sécurité privée et agrément de leurs dirigeants

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU la loi n°2011-267 du 14 mars 2011 d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, notamment son article 31 ;

VU le décret n°86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes, de recherches privées et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n° 2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

Considérant la demande parvenue le 28 février 2012 et formulée par Mme Dominique GAILLARD en sa qualité de présidente de la société dénommée "LES DANCINGS DE PARIS" ayant pour enseignes « MIMI-PINSON » et « CLUB 79 » située au 79 avenue des Champs-Élysées, 22/24 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS, en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement d'un service de sécurité pour cet établissement ;

Vu l'avis favorable de la commission interrégionale d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France du 27/04/2012 ;

Considérant l'extrait du Registre du Commerce et des Sociétés du 28/12/2011 délivré par le Tribunal de Commerce de Paris ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 19/04/2012 ;

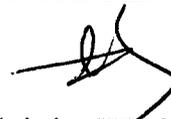
Considérant que le service de sécurité de cette société est constitué conformément à la législation en vigueur ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – L'entreprise "LES DANCINGS DE PARIS" ayant pour enseignes « MIMI-PINSON » et « CLUB 79 » sise 79 avenue des Champs-Élysées, 22/24 rue Quentin Bauchart 75008 PARIS est autorisée à charger certains de ses salariés, pour son propre compte, à effectuer des missions ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans cet établissement à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le préfet de police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012118-0024

**signé par Préfet de police
le 27 Avril 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

arrêté n ° 75/2012/0013 portant agrément d'un dirigeant d'une société privée ressortissant de l'Union Européenne pour l'entreprise de gardiennage "CARAT" établie en Belgique



CONSEIL NATIONAL DES ACTIVITES PIVEES DE SECURITE

PARIS, le 27 AVR. 2012

ARRÊTÉ n°75/2012/013
portant agrément d'un dirigeant d'une société de sécurité privée ressortissant
de l'Union Européenne

VU la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 modifiée, réglementant les activités privées de sécurité,

VU la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment ses articles 19, 21 et 24 ;

VU le décret n°2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n°83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds, de protection physique des personnes et de vidéoprotection ;

VU le décret n°2011-1919 du 22 décembre 2011 relatif au Conseil national des activités privées de sécurité et modifiant certains décrets portant application de la loi, et notamment son article 16 ;

VU la carte d'identification gardiennage n°10031466 permettant d'exercer des fonctions de direction au sein d'une entreprise de gardiennage en Belgique, délivrée par le Ministère de l'Intérieur belge à M. Wesley MEEUWS et valable jusqu'au 9 juillet 2015 ;

Considérant la demande parvenue le 5 décembre 2011, formulée par M. Wesley MEEUWS, gérant de l'entreprise de gardiennage « CARAT SECURITY » établie en Belgique, en vue d'obtenir un agrément l'autorisant à diriger une entreprise privée de sécurité qu'il envisage de créer en France et ayant pour activités la surveillance et le gardiennage;

Considérant que le principe d'équivalence entre les justifications produites par M. Wesley MEEUWS dans son pays d'origine et les pièces exigées en vertu de l'article 1-1 du décret n°2005-1123 du 6 septembre 2005 précité est établi ;

Vu l'avis favorable de la Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France du 27 avril 2012 ;

Considérant les éléments complémentaires apportés en dernier lieu le 13 janvier 2012 ;

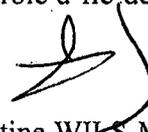
Considérant qu'il résulte de l'enquête administrative que les dirigeants, gérants et associés de l'entreprise n'ont pas eu un comportement ou des agissements contraires à l'honneur, à la probité, aux bonnes mœurs ou de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, à la sécurité publique ou à la sûreté de l'Etat ou incompatibles avec l'exercice des fonctions sollicitées ;

ARRÊTE

Article 1^{er} – M. Wesley MEEUWS né le 9 février 1987 à Tielt (Belgique), est agréé à exercer la fonction de dirigeant d'une société ayant pour objet la surveillance humaine ou la surveillance par des systèmes électroniques de sécurité ou le gardiennage de biens meubles ou immeubles ainsi que la sécurité des personnes se trouvant dans ces immeubles, à compter de la date de notification du présent arrêté.

Article 2 – La Commission Interrégionale d'Agrément et de Contrôle d'Ile-de-France et le Préfet de Police sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département du lieu de l'entreprise.

La présidente de la commission interrégionale
d'agrément et de contrôle d'Ile-de-France



Christine WILS-MOREL



PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Préfet de police
le 25 Mai 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

Liste des arrêtés d'autorisation à publier,
relatifs à l'installation d'un système de
vidéoprotection après avis de la commission
Départementale de vidéoprotection du
14/03/2012



PREFECTURE DE POLICE

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 14 mars 2012

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20120214 VS 75 23/03/2012	M. Laurent DUCHENE VILLEPEAU au titre de l'établissement "PATISSERIE LAURENT DUCHENE"	238, rue de la Convention	15ème	
20120152 VS 75 23/03/2012	M. Istvan DELIASSY au titre de l'établissement à l'enseigne "JADIS ET GOURMANDE"	56, rue Saint Placide	6ème	
20120255 VS 75 23/03/2012	Mme Irène CHALOIEWJTHIROT au titre de l'établissement "YOKOHAMA II"	67, rue de Provence	9ème	
20120150 VS 75 23/03/2012	M. Stéphane DESPRAT au titre de l'établissement à l'enseigne "BRASSERIE DU CENTRE"	90, rue de Provence	9ème	
20120221 VS 75 23/03/2012	M. Ariside WONG au titre de l'établissement à l'enseigne "LE SAINT LAURENT"	55, rue du Père Corentin	14ème	
20083015 VSR 75 23/03/2012	M. Alex PRASSETTE au titre de l'établissement à l'enseigne "LE ROYAL STRASBOURG"	34, boulevard de Strasbourg	10ème	
20084806 VSR 75 23/03/2012	Mme Muriel JOURDE au titre de l'établissement à l'enseigne "H&M"	88, rue de Rivoli	4ème	
20120204 VS 75 23/03/2012	M. Anthony BIJNN au titre de l'établissement à l'enseigne "TIMBERLAND SAS"	53, rue du Four	6ème	
20120168 VS 75 23/03/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	48, rue de Passy	16ème	
20120167 VS 75 23/03/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	14, rue du Commerce	15ème	
20120166 VS 75 23/03/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	116, avenue Victor Hugo	16ème	
20120165 VS 75 23/03/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	81, rue de Courcelles	17ème	
20120164 VS 75 23/03/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	26, avenue des Champs Elysées	8ème	
20120176 VS 75 23/03/2012	M. Antonio DA SILVA au titre de l'établissement à l'enseigne "LE VICTORY"	33, avenue Franklin D. Roosevelt	8ème	
20120186 VS 75 23/03/2012	Mme Halé MIKAELE FAHMY au titre de l'établissement à l'enseigne "BISTROT DEI FRATELLI"	31, boulevard Victor	15ème	
20120187 VS 75 23/03/2012	Mme Halé MIKAELE FAHMY au titre de l'établissement à l'enseigne "PIZZA GRENELLA"	109, boulevard de Grenelle	15ème	
20082863 VS 75 03/04/2012	M. Christophe SORRIANO, au titre de l'établissement "MERCURE PARIS AUSTERLITZ"	6 boulevard Vincent Auriol	13ème	
20120280 VS 75 03/04/2012	Mme Adeline CLAVELLOUX, au titre de l'établissement "SARL DIFFUSION CLAVELLOUX"	1 rue Notre-Dame de Nazareth	3ème	
20111894 VS 75 03/04/2012	M. Daniel CONDOMINAS, au titre de l'établissement "SEPHORA"	28 bis rue du Faubourg Saint Antoine	12ème	
20086850 VS 75 03/04/2012	Mme Vanessa JOUANNIN, au titre de l'établissement "KIWI BOUTIQUES"	12 boulevard des Capucines	9ème	
20120001 VS 75 03/04/2012	Mme Vanessa JOUANNIN, au titre de l'établissement "KIWI BOUTIQUES"	15 rue de Turbigo	2ème	
20085141 VS 75 03/04/2012	M. Christoffer LUND, au titre de l'établissement "RALPH LAUREN"	2 place de la Madeleine	8ème	
20120249 VS 75 03/04/2012	M. Gérard EL BAZE, au titre de l'établissement "SARL DAMI" "ANGE"	10 rue du Four	6ème	

Date de l'arêté et numéro	Declarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20120250 VS 75 03/04/2012	M. Gérard EL BAZE, au titre de l'établissement "SARL DAMI" "ANGE"	97, rue Saint Dominique	7ème	
20120231 VS 75 03/04/2012	M. Olivier MENU, au titre de l'établissement "THE KOOPLES DIFFUSION"	13 rue Saint Antoine	4ème	
20086605 BVS 75 04/04/2012	Mme Sandrine JOUOT au titre de l'établissement à l'enseigne "HOTEL IBIS"	111, boulevard Poniatowski	12ème	
20120163 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	22, rue Beaurepaire	10ème	
20120162 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	26, rue Montmartre	1er	
20120161 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	28, avenue Secrétan	19ème	
20120160 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	36, avenue du Général Leclerc	14ème	
20120158 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	117, rue du Faubourg Saint-Antoine	12ème	
20120156 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	9, rue de Charonne	11ème	
20120157 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	94, rue Saint-Dominique	7ème	
20120156 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	33, rue du Four	6ème	
20120155 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	44, rue Saint Antoine	4ème	
20120154 VS 75 04/04/2012	M. Eric SITRUK au titre de l'établissement à l'enseigne "BEL AIR"	2, rue des Rosiers	4ème	
20120075 VS 75 04/04/2012	M. Philippe MACE au titre de l'établissement à l'enseigne "PRONUPTIA"	64, boulevard Haussmann	9ème	
20120211 VS 75 03/04/2012	M. Patrick ATTIA, au titre de l'établissement à l'enseigne "PREMIBEL"	38 bis, rue Balard	15ème	
20083394 VSR 75 03/04/2012	M. Gil DUBAR, au titre de l'établissement à l'enseigne "CONFORAMA"	2 rue du Pont Neuf	1er	
20120273 VS 75 03/04/2012	Mme Diane PARIENTE, au titre de la SA "DAUM"	6-8, rue Royale	8ème	
20120008 VS 75 03/04/2012	M. Jacques DURAND, au titre de l'établissement "GALIMONT MONTPARNOS"	16 rue d'Odessa	14ème	
20120207 VS 75 03/04/2012	M. Patrick ATTIA, au titre de l'établissement à l'enseigne "PREMIBEL"	78, boulevard Voltaire	11ème	
20120325 VS 75 03/04/2012	M. Frédéric COMPAGNON, au titre de l'établissement "HOTEL LE VIGNON"	23 rue Vignon	8ème	
20120244 VS 75 03/04/2012	M. Bernard ARNAULT, au titre de son Hôtel particulier	34, rue Barbet de Jouy	7ème	
20111864 VS 75 03/04/2012	Mme Perrine BUREL, au titre de la SA "HOTEL DES MARRONNIERS"	21, rue Jacob	6ème	
20083662 VS 75 03/04/2012	M. Jean-Marc FOUCHER, au titre de l'établissement "NOVOTEL PARIS PORTE D'ASNIERES"	34, avenue de la Porta d'Asnières	17ème	
2012004 VS 75 02/04/2012	M. Richard LEVY, au titre de la SELARI DOCTEUR LEVY	98, boulevard Massena	13ème	
20083361 VSR 75 02/04/2012	M. Jacques DEGRANDI, au titre du PALAIS DE JUSTICE DE PARIS	4, boulevard du Palais	1er	
20120181 VS 75 02/04/2012	M. Jean-Claude ROUSSELLE, au titre du PCC de la ligne 12 de la RATP	43 bis, rue Desnouettes	15ème	

Date de l'arrêt et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Aronnement	Date de publication
20120238 VS 75 02/04/2012	M. Jean-Claude ROUSSELLE, au titre des stations parisiennes de la ligne de tramway T2	Porte de Versailles, Porte d'Issy, Suzanne Lenglen et Henri Farnan	15ème	
20120225 VS 75 02/04/2012	M. Jean Luc BENATTREAU, au titre de l'établissement "VTB BANK France"	79-81, boulevard Hausmann	8ème	
20085860 VSR 75 02/04/2012	Le Responsable Sécurité réseaux IDF, au titre de l'établissement bancaire "CIC"	178, rue de Courcelles	17ème	
20085859 VSR 75 02/04/2012	Le Responsable Sécurité réseaux IDF, au titre de l'établissement bancaire "CIC"	148, avenue d'Italie	13ème	
20080692 VSR 75 02/04/2012	Le Responsable Sécurité réseaux IDF, au titre de l'établissement bancaire "CIC"	106, rue d'Aboukir	2ème	
20120153 VS 75 02/04/2012	M. Xavier CANDILLE au titre de la SELARL PHARMACIE DE LIEGE	21, rue de Liège	8ème	
20120247 VS 75 03/04/2012	Mme Marine OCHIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "YOGA BIKRAM PARIS"	13, rue Simon Le Franc	4ème	
20120248 VS 75 03/04/2012	Mme Marine OCHIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "YOGA BIKRAM PARIS"	17, rue du Faubourg Montmartré	9ème	
20120092 VS 75 03/04/2012	M. Fabrice ARLANDIS, au titre de la SAS REDELE & CIE PARIS	11, rue Forest	11ème	
20120177 VS 75 04/04/2012	Mme Nicole MERLE au titre de l'établissement à l'enseigne "PRESSE INTERNATIONALE FAMILLE MERLE"	99, avenue des Champs Elysées	8ème	
20120148 VS 75 04/04/2012	M. Régis VAN-BRUSSEL au titre de l'établissement à l'enseigne "RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM"	4, avenue Secrétan	19ème	
20120147 VS 75 04/04/2012	M. Régis VAN-BRUSSEL au titre de l'établissement à l'enseigne "RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM"	97, avenue de Saint Ouen	17ème	
20120151 VS 75 04/04/2012	M. Stéphane ZAGOURY au titre de la SELARL LA PHARMACIE DE A REPUBLIQUE	5, place de la République	3ème	
20120180 VS 75 04/04/2012	M. Hervé ROUSSY, au titre de la SNC PHARMACIE PLAISANCE	203, rue d'Alsia	14ème	
20120202 VS 75 04/04/2012	M. Jean Luc WOLFF au titre de la Pharmacie WOLFF	61, rue Saint Blaise	20ème	
20120201 VS 75 04/04/2012	M. Daniel COLLINET au titre de la PHARMACIE DU CENTRE COMMERCIAL Ile de France II	30, avenue d'Italie	13ème	
20120256 VS 75 04/04/2012	Mme Veronika THERESE au titre de la PHARMACIE DE LA FOLIE REGNAULT	52, rue de la Folie Regnauld	11ème	
20120251 VS 75 04/04/2012	Mme Lyra STEVENS au titre de la SELAS PHARMACIE DE VERSAILLES	116, avenue de Versailles	16ème	
20120305 VS 75 04/04/2012	Mme Thong Van NGUYEN au titre de la PHARMACIE LOAN	8, rue Duchefdelaville	13ème	
20120149 VS 75 05/04/2012	M. Claude HIS au titre de l'établissement "Boutique JAEGGER LECOULTRE"	269, rue Saint Honoré	8ème	

Date de l'arrêté et numéro	Declarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20120246 VS 75 05/04/2012	M. Michel de BELSUNCE au titre de l'établissement "SWAROVSKI France SAS"	146, avenue des Champs Elysées	8ème	
20120213 VS 75 05/04/2012	M. Laurent DUCHENE-VILLEPEAU au titre de l'établissement "PATISSERIE LAURENT DUCHENE"	2, rue Wurtz	13ème	
20120229 VS 75 04/04/2012	M. Stéphane GIRARD au titre de l'établissement à l'enseigne "WINE BY ONE"	27, rue de Mangnan	8ème	
20120228 VS 75 04/04/2012	M. Stéphane GIRARD au titre de l'établissement à l'enseigne "WINE BY ONE"	9, rue des Capucines	1er	
20120242 VS 75 04/04/2012	M. Alexandre MAHAENDRA PACHKANATHAN au titre de l'établissement à l'enseigne "PIZZA NELL'Y"	19, rue Duphot	1er	
20084426 VS 75 04/04/2012	M. Didier ROUSSEAU au titre de l'établissement à l'enseigne "FRANPRIX"	167, boulevard Lefebvre	15ème	
20083084 VS SR 75 04/04/2012	M. Frédéric COSTA au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	8, rue Notre Dame de Lorette	9ème	
20085121 BVS 75 04/04/2012	M. Alexandre LEVE au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	17/19, rue Chauvelot	15ème	
20120143 VS 75 04/04/2012	M. Moussa DJOUARDE au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	6, rue Saint Didier	16ème	
20120140 VS 75 04/04/2012	M. Alexandre BERTHAULT au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	55, rue des Pyrénées	20ème	
20120066 VS 75 29/03/2012	M. Jacques UNG au titre de l'établissement à l'enseigne "LE BALTO"	75, rue Réaumur	2ème	
20081267 VS SR 75 29/03/2012	M. Franck DRANE au titre de l'établissement à l'enseigne "MC DONALD'S AUSTERLITZ"	2, boulevard de l'Hôpital	5ème	
20120205 VS 75 29/03/2012	Mme Odette IBRAHIM au titre de l'établissement à l'enseigne "SAMAYA"	21, boulevard de Grenelle	15ème	
20120144 VS 75 29/03/2012	M. Alain LEQUIEN au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	8, rue du Faubourg Saint Martin	10ème	
20120141 VS 75 29/03/2012	M. Abdelkarim JABEUR au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	12, rue du Faubourg Saint Denis	10ème	
20112044 BVS 75 04/04/2012	M. Gonzague DEMAZURE, au titre de la snc PHARMACIE MABLEAU DEMAZURE	143, rue de la Pompe	16ème	
20086780 VS 75 04/04/2012	Mme Vanessa JOUANNIN, au titre de la SARL KIWY BOUTIQUES	4 rue de Babylone	7ème	
20086792 VS 75 04/04/2012	Mme Vanessa JOUANNIN, au titre de la SARL KIWY BOUTIQUES	63 rue de Passy	16ème	
20120179 VS 75 04/04/2012	Mme Vanessa JOUANNIN, au titre de la SARL KIWY BOUTIQUES	16 rue de Passy	16ème	
20120223 VS 75 04/04/2012	Mme YONGXUE ZHOU, au titre de la SARL JELIC à l'enseigne "CHRISTINA"	285, rue Saint-Denis	2ème	
20085251 VS SR 75 02/04/2012	M. le Directeur de la Police Générale au titre de la Préfecture de Police, Antenne de Police du 18ème arrondissement	5, rue Achille Marinet	18ème	
2011317 VS 75 06/04/2012	M. Didier LANQUETOT au titre de l'établissement "GALERIES LAFAYETTE stand TIFANY AND CO"	40, boulevard Haussmann	9ème	
20084116 VS SR 75 05/04/2012	M. CARDON au titre de l'établissement "LE CELTIQUE"	25, boulevard Auguste Blanqui	13ème	
20082921 VS SR 75 05/04/2012	M. SELVE au titre de l'établissement "PHARMACIE DE L'ODEON"	97, boulevard St-Germain	6ème	

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20085519 VSR 75 05/04/2012	Mme WIRTH au titre de l'établissement "PHARMACIE DE LA BIBLIOTHEQUE"	19, rue Olivier Messiaen	13ème	
20120200 VS 75 05/04/2012	M. DELASSY au titre de l'établissement " JADIS ET GOURMANDE"	88, boulevard du Port Royal	5ème	
20120252 VS 75 05/04/2012	M. CHEN au titre de l'établissement " LA RENAISSANCE"	188, rue Ordener	18ème	

25 MAI 2012

Le chef de 4ème bureau

François LEMATRE



PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Préfet de police
le 25 Mai 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

Liste des arrêtés d'autorisation à publier,
relatifs à l'installation d'un système de
vidéoprotection après avis de la commission
Départementale de vidéoprotection du
04/04/2012



PREFECTURE DE POLICE

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 4 avril 2012

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arondissement	Date de publication
4506 VS 75 04/04/2012	M. Alain GIBELIN Directeur de l'Ordre Public et de la Circulation au titre de la "FOIRE DU TRÔNE" du 6 avril 2012 au 3 Juin 2012	Pebuse de Reully	12ème	
20120337 VS 75 11/04/2012	Mme Aline TOUITOU au titre de la SAS SINTEL	36, rue de Pontheu	8ème	
20120405 VS 75 11/04/2012	MUSIQUE ET ART	47, rue de Pontheu	8ème	
20120216 VS 75 11/04/2012	M. Mathias LIPSKI au titre de la SELARL C.I.M CARDINET	117, rue Cardinet	17ème	
20120380 VS 75 13/04/2012	M. Vincent RATTEZ au titre de la SARL "PACIFIC HOTEL"	77, rue du Ruisseau	18ème	
20120466 VS 75 13/04/2012	Mme Josette D'AMADE au titre de la SARL OLINDA à l'enseigne "HOTEL DES 2 ILES"	59, rue Saint Louis en l'île	4ème	
20120455 VS 75 13/04/2012	Mme Josette D'AMADE au titre de "HOTEL DE LUTECE"	65, rue Saint Louis en l'île	4ème	
20120365 VS 75 13/04/2012	Mme Confrère EUSTACHE au titre de la SNC "LIBERIA" à l'enseigne "A LA VILLA DES ARTISTES"	9, rue de la Grande Chaumière	6ème	
20111122 VS 75 13/04/2012	M. IAN ROBAT au titre de "HOTEL SAINT CHRISTOPHE"	17, rue Lacépède	5ème	
20120383 VS 75 13/04/2012	M. Christophe LEGET au titre de l'établissement "TABAC DU PARC MONTSOURIS"	25, avenue Reille	14ème	
20120428 VS 75 13/04/2012	M. Angli DONG au titre de l'établissement à l'enseigne "LE CAPRI"	122, avenue de Clichy	17ème	
20080090 VSR 75 11/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	15, rue du Four	6ème	
20080110 VSR 75 11/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	123, rue ST-Charles	15ème	
20080130 VSR 75 11/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	147, bd Auguste Blanqui	13ème	
20080155 VSR 75 11/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	1, bd de Belleville	11ème	
20120501 VS 75 13/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	122, avenue de Flandre	19ème	
20120602 VS 75 13/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	3, rue des Frères d'Asier de la Vierge	13ème	
20120603 VS 75 13/04/2012	M. MAUGUIN au titre de l'établissement "CAISSE D'EPARGNE ILE DE France"	62, rue de Rochechouart	9ème	
20080385 VSR 75 11/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	41, rue du Commerce	15ème	
20111645 VS 75 13/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	27, bd de Grenelle	15ème	
20111810 BVS 75 11/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	375 bis, rue de Vaugirard	15ème	
20080885 CVS 75 11/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	52, bd Pasteur	15ème	
20080991 CVS 75 11/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	106, avenue Felix Faure	15ème	

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20080987 CVS 75 11/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	53, rue des Morillons	15ème	
20082316 CVS 75 11/04/2012	Le Gestionnaire des Moyens au titre de l'établissement " SOCIETE GENERALE"	52, avenue de la Motte Picquet	15ème	
20120101 VS 75 13/04/2012	M. LAURANS, DAF. au titre de l'établissement " HIPPODROME DE PARIS VINCENNES"	2, route de la Ferme	12ème	
20120191 VS 75 13/04/2012	M. SAVORGNAN au titre de l'établissement " MILLESIMES 62"	15, place de Catalogne	14ème	
20120402 VS 75 13/04/2012	M. CONILLEAU au titre de l'établissement " CANNIBALE CAFE"	93, rue Jean-Pierre Timbaud	11ème	
20111505 VS 75 13/04/2012	Mme HERLUISSON-ADELLE au titre de l'établissement "TRESOR"	57, rue de Rivoli	1er	
20111659 VS 75 13/04/2012	M. LE MOIGNE " au titre de l'établissement " SATURNE"	17, rue Notre Dame des Victoires	2ème	
20120394 VS 75 12/04/2012	M. Raymond GONZALVES au titre de l'établissement à l'enseigne "MONOPPLACE DE ROUBAIX"	24, rue de Dunkerque	10ème	
20101083 BVS 75 12/04/2012	M. Nazim KEBALI au titre de l'établissement à l'enseigne "MONOPPIGALLE"	1/3, place Pigalle	9ème	
20120395 VS 75 12/04/2012	M. Benali GHOMALI au titre de l'établissement à l'enseigne "MONO'LOURMEL"	81, rue de Lourmel	15ème	
20081216 VSR 75 12/04/2012	Mme Isabelle DUPLY au titre de l'établissement à l'enseigne "MONOPRIX DAUMESNIL"	215, rue de Charenton	12ème	
20111795 VS 75 12/04/2012	M. Bernard MASSON au titre de l'établissement à l'enseigne "LIDL"	72, rue de Compans	19ème	
20120359 VS 75 12/04/2012	M. Alexandre POUGET au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR MARKET"	61-65, rue de Rochechouart	9ème	
20120487 VS 75 12/04/2012	M. Rachid ZENNOUN au titre de l'établissement à l'enseigne "FRANPRIX"	76, rue des Poissonniers	18ème	
20120486 VS 75 12/04/2012	M. Alain Renard au titre de l'établissement à l'enseigne "FRANPRIX"	133, rue de Charenton	12ème	
20120281 VS 75 12/04/2012	M. Iemal LOULIDI au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	53, rue de Turbigo	3ème	
20120286 VS 75 12/04/2012	M. Papa DIOUF au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	142, avenue Ledru Rollin	11ème	
20120004 VS 75 12/04/2012	Mme Jilili MOREAU au titre de l'établissement à l'enseigne "QIULI BIEN ETRE"	38, avenue Jean Moulin	14ème	
20120219 VS 75 12/04/2012	Mme Isabelle VIRENQUE au titre de l'établissement à l'enseigne "DOUGLAS PARFUMERIE"	Le Carrousel du Louvre-99, rue de Rivoli	1er	
20084479 BVS 75 12/04/2012	M. Daniel CONDOMINAS au titre de l'établissement à l'enseigne "SEPHORA"	21/23, boulevard Haussmann	9ème	
20120438 VS 75 12/04/2012	Mme Marie Hélène CLEMENT au titre de l'établissement à l'enseigne "TOUT A LOISIR"	77, rue du Temple	3ème	
20101530 VS 75 13/04/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement à l'enseigne "BERSHKA 8347"	128, rue de Rivoli	1er	
20120400 VS 75 13/04/2012	Mme Sandrine JOUOT au titre de l'établissement à l'enseigne "ALL SEASONS VOLTAIRE REPUBLIQUE"	39, rue Jean-Pierre Timbaud	11ème	
20120358 VS 75 16/04/2012	Mme Vanessa JOUANNIN au titre de la SARL KIWI BOUTIQUES à l'enseigne "KIWI SAINT TROPEZ"	12, boulevard des Capucines	9ème	
20120408 VS 75 16/04/2012	M. Olivier MENU au titre de l'établissement à l'enseigne "THE KOOPLES DIFFUSION"	59, rue de Seine	6ème	
20120408 VS 75 16/04/2012	M. Olivier MENU au titre de l'établissement à l'enseigne "THE KOOPLES DIFFUSION"	21, rue Pavée	4ème	

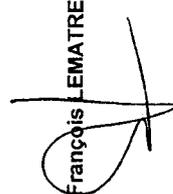
Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20120037 VS 75 16/04/2012	M. Thierry SEBAGH au titre de la S.A.S FERRARIE à l'enseigne "BEST MOUNTAIN"	88, rue Réaumur	2ème	
20120342 VS 75 16/04/2012	M. Pierre RAGOU au titre de la SARL PARIS OLS à l'enseigne "ORIGINAL LEVVIS STORE"	76/78, avenue des Champs Elysées	8ème	
20111023 VS 75 16/04/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement à l'enseigne "ZARA 3414"	88, rue de Rivoli	4ème	
20101512 VS 75 16/04/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement à l'enseigne "ZARA 3237"	1, rue du Pont Neuf	1er	
20110452 VS 75 16/04/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement à l'enseigne "MASSIMO DUTTI 4367"	34, rue Tronchet	9ème	
20101528 VS 75 16/04/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement à l'enseigne "MASSIMO DUTTI 4407"	Place de la Madeleine	8ème	
20084395 VSR 75 20/04/2012	M. Thai HO au titre de la SNC HO THAI à l'enseigne "LE CAMELIA"	2, rue Haxo	20ème	
20111923 VS 75 20/04/2012	Mme Sandrine REYNAUD au titre de l'établissement public SNCF	2, rue Chauveau Lagarde	8ème	
20120436 VS 75 20/04/2012	Mme Isabelle CONSIGNY-ROMERO au titre de la SNC RELAY France	123, boulevard de Port Royal	14ème	
20120373 VS 75 20/04/2012	Mme Catherine BUTEL au titre de l'établissement "VOYAGES AFFAIRES TOURISME"	24, rue du 4 septembre	2ème	
20120422 VS 75 20/04/2012	Mme Sophie GHASSEMI au titre de la SARL "I OPTIC" à l'enseigne "MINI OPTIC"	49, rue Censier	5ème	
20120433 VS 75 20/04/2012	Mme Céline WISSELINK au titre de SALR "LOW AND CO" à l'enseigne "NEONESS"	81, rue de Lagny	20ème	
20120362 VS 75 20/04/2012	Mme Carmen Monica ROUDAUT au titre de l'établissement "LAVERIE CAMPAGNE PREMIERE"	12, rue Campagne Première	14ème	
20120412 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "TEINTURERIE DE CHAZELLES"	4, rue Joubert	9ème	
20120372 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "TEINTURERIE DE CHAZELLES"	54, rue des Martyrs	9ème	
20120375 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "TEINTURERIE DE CHAZELLES"	183, rue Courcelles	17ème	
20120377 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "SPRINT PRESS CHATELET"	27, rue Caumartin	9ème	
20120413 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "SPRINT PRESS CHATELET"	15, rue Duphot	1er	
20120381 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "PRELUX"	55, rue Réaumur	2ème	
20120383 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "PRELUX"	11, rue des Halles	1er	

Date de l'arrêt et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20120407 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "PRELUX"	1, rue de Chazelles	17ème	
20120408 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "PRELUX"	29, rue d'Astorg	8ème	
20120410 VS 75 20/04/2012	Mme Lydia SCHMITT au titre de la SARL "PRELUX"	15, rue Danielle Casanova	1er	
20120366 VS 75 20/04/2012	M. Samir NAJJAR au titre de l'établissement "DUTOT PRESSING"	46, rue Dutot	16ème	
20111985 BVS 75 23/04/2012	M. Eric SANTENAC au titre de l'établissement "MORGANNE BELLO"	64, rue des Saints Pères	7ème	
20112031 VS 75 20/04/2012	M. VAISSADE au titre de l'établissement "AU METRO"	8 place Félix Eboué	12ème	
20083031 BVS 75 20/07/2012	M. SZTEJNBERG au titre de l'établissement "MC DONALD'S"	2 rue d'Orsel	18ème	
20083089 BVS 75 20/04/2012	M. SZTEJNBERG au titre de l'établissement "MC DONALD'S"	1820 bd de Clichy	18ème	
20120192 VS 75 20/04/2012	M. NAYLOR au titre de l'établissement "STARBUCKS COFFEE"	65 rue La Fayette	9ème	
20120403 VS 75 20/04/2012	M. MARQUIS au titre de l'établissement "MONOP"	7 rue Boulaivilliers	16ème	
20120380 VS 75 20/04/2012	M. LUQUE au titre de l'établissement "SYNAGOGUE ADATH SHALOM"	8 rue Georges Bernard Shaw	15ème	
20120450 VS 75 24/04/2012	M. MAULAVE au titre de l'établissement "AU LEVAIN DES PYRENEES"	44 rue des Pyrénées	20ème	
20120102 VS 75 24/04/2012	M. FAHMI au titre de l'établissement "VILLA EVA"	5 bd Victor	15ème	
20120241 VS 75 24/04/2012	Mme MAUCLERC au titre de l'établissement "BOULANGERIE MAUCLERC"	83 rue de Crimée	19ème	
20112030 VS 75 24/04/2012	M. DELANNET au titre de l'établissement "SHAKESPEARE AND COMPAGNY"	37 rue de la Bûcherie	5ème	
20120448 VS 75 25/04/2012	Mme Linda COHEN au titre de la SARL à l'enseigne "LINCO DISTRIBUTION"	55, rue de Turenne	3ème	
20120449 VS 75 25/04/2012	Mme Linda COHEN au titre de la SARL à l'enseigne "LINCO DISTRIBUTION"	71, rue de Turenne	3ème	
20120339 VS 75 25/04/2012	Mme Catherine REN au titre de l'établissement à l'enseigne "KORUM CAFE"	12, rue Neuve Tolbiac	13ème	
20120328 VS 75 25/04/2012	M. Philippe ATTOUN au titre de l'établissement à l'enseigne "PARIS SUD JEUX DISTRIBUTION"	93-95, avenue du Général Leclerc	14ème	
20080124 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	181, boulevard Voltaire	11ème	
20080128 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	84, rue de Longchamp	16ème	
20080123 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	30, rue d'Avron	20ème	
20080114 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	22, rue des Batignolles	17ème	
20080113 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	61, avenue des Ternes	17ème	

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20080108 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	3, boulevard Saint Marcel	13ème	
20080134 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	17, rue de Vouillé	15ème	
20080140 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	3 rue du Quatre Septembre	2ème	
20080106 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	106, rue de la Convention	15ème	
200880087 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	30, rue Saint Antoine	4ème	
20080112 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	48 bis, rue d'Auteuil	16ème	
20080118 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	33, boulevard Barbès	18ème	
20080151 VSR 75 17/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	13, place du Havre	8ème	
20101350 BVS 75 20/04/2012	M. Grégory BURGEL, au titre de l'établissement à l'enseigne "LE ROYAL MONCEAU RAFFLES PARIS"	35 à 41 avenue Hoche	8ème	
20080847 VSR 75 20/04/2012	M. Mirsad GAGULA, au titre de l'établissement "THE WESTIN PARIS VENDOME"	3 rue de Castiglione	1er	
20120586 VS 75 20/04/2012	Mime Ariette VIALLE, au titre de "OFII - OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION"	48, rue de la Roquette	11ème	
20120227 VS 75 20/04/2012	M. Stéphane MORELLE, au titre de l'ETABLISSEMENT FRANCAIS DU SANG"	Hopital LARIBOISIERE 2, rue Guy Patin	10ème	
20085235 VSR 75 20/04/2012	Mime Chantal VAUTIER, au titre de la SNCF DIRECTION DE PARIS SAINT LAZARE	Gare Saint Lazare - 13, rue d'Amsterdam	8ème	
20120471 VS 75 20/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	130, rue d'Alésia	14ème	
20120419 VS 75 20/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	17, rue de Belleville	19ème	
20120430 VS 75 20/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	2 Place Saint Fargeau	20ème	
20120431 VS 75 20/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	273-277 rue de Vaugirard	15ème	
20120420 VS 75 20/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	88-90, boulevard de Sébastopol	3ème	
20120444 VS 75 20/04/2012	M. MAUGUIN, au titre de l'établissement à l'enseigne "CAISSE D'EPARGNE D'ILE DE FRANCE"	3, rue Soufflot	5ème	

25 MAI 2012 Le chef du 4ème bureau

François LEMATRE





PREFECTURE PARIS

Autre

**signé par Préfet de police
le 23 Mai 2012**

75 - Préfecture de police de Paris

Liste des arrêtés d'autorisation à publier,
relatifs à l'installation d'un système de
vidéoprotection après avis de la commission
Départementale de vidéoprotection du
08/02/2012



PREFECTURE DE POLICE

Liste des arrêtés d'autorisation à publier, relatifs à l'installation d'un système de vidéoprotection après avis de la Commission Départementale de Vidéoprotection du 8 février 2012

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20111984 VS 75 20/02/2012	M. Eric SANTENAC au titre de la SAS MORGANNE BELLO	3 rue Volney	2ème	
20120031 VS 75 20/02/2012	Mme Dominique BRIAND au titre de l'officine "PHARMACIE DIDOT ALESIA"	169 rue d'Alésia	14ème	
20120076 VS 75 20/02/2012	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF au titre de l'établissement bancaire "CREDIT MUTUEL"	144 rue Raymond Losserand	14ème	
20120048 VS 75 20/02/2012	Mme Rita MARTINEZ au titre de l'établissement à l'enseigne "C.M.F.P"	130 rue Lecourbe	15ème	
20120074 VS 75 20/02/2012	M. Olivier-René DENONAIN au titre de l'officine "PHARMACIE DE VERSAILLES DENONAIN"	38 avenue de Versailles	16ème	
20081285 VSR 75 20/02/2012	Le Chef d'Exploitation Service Surveillance au titre de l'établissement "FRANCK ET FILS"	91 avenue Paul Doumer	16ème	
20081573 VSR 75 20/02/2012	Le Responsable Sécurité Réseaux IDF au titre de l'établissement bancaire "CREDIT MUTUEL"	7 place des Fêtes	19ème	
20120034 VS 75 23/02/2012	M. Didier ROULEAU au titre de l'établissement "CAFE LEONARD"	57 rue de Turbigo	3ème	
20084535 BVS 75 23/02/2012	Mme Sylvie GARDES au titre de la SNC LES RIVES à l'enseigne "BISTRO CENT 8"	108 rue d'Alésia	14ème	
20101304 BVS 75 23/02/2012	M. Jianxiang ZHUANG au titre de la SNC XIN WEI à l'enseigne "LA BOUFFARDE"	177 boulevard Brune	14ème	
20112014 VS 75 23/02/2012	M. Xavier BOURON au titre de "HÔTEL DE SENLIS"	7-9 rue Malebranché	5ème	
20111786 VS 75 23/02/2012	M. Jean-Louis HURAY au titre de la SAS COSMOPOLY GESTION HÔTELIÈRE	Hôtel de l'Exposition Tour Eiffel - 42 bis rue du Théâtre	15ème	
20120043 VS 75 23/02/2012	M. Didier HADJI au titre du GRAND HÔTEL DE L'EUROPE	74 boulevard de Strasbourg	10ème	
20084136 VS 75 23/02/2012	Mme June GRUGIER au titre de l'HÔTEL BEST WESTERN	20 rue du Sommerard	5ème	
20120051 VS 75 23/02/2012	Mme Elodie QUENNESSON au titre de la SA HÔTEL ALBERT 1er	162 rue La Fayette	10ème	
20111214 VS 75 23/02/2012	M. Frédéric SAVOURE au titre du RADISON BLU HÔTEL CHAMPS ELYSEES	78 bis avenue Marceau	8ème	
20111673 BVS 75 23/02/2012	M. Thierry MAIRESSE au titre de la société CHANEL	Galerief Lafayette - 40 boulevard Haussmann	9ème	
20101520 VS 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL ZARA France	Forum des Halles - 101 Porte Berger	1er	
20101529 VS 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL BERSHKA France	Forum des Halles - Place Carrée	1er	
20101527 VS 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL STRADIVARIUS France	74 rue de Rivoli	4ème	
20101516 VS 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL ZARA France	38-40 avenue des Champs Elysées	8ème	
20101519 VS 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL ZARA France	40 boulevard Haussmann	9ème	
20101518 VS 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL ZARA France	Centre commercial Passage du Havre	9ème	

Date de l'arrêté et numéro	Declarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20083275 VSR 75 21/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de la SARL ZARA France	2 rue Halévy	9ème	
20120019 VS 75 21/02/2012	M. Aymar LE ROUX au titre de l'établissement "PICARD LES SURGELES"	39 rue de Ménilmontant	20ème	
20120068 VS 75 23/02/2012	M. TREPO au titre de l'établissement "THE KOOPLES"	2 rue des Francs Bourgeois	3ème	
20120070 VS 75 23/02/2012	M. TREPO au titre de l'établissement "THE KOOPLES"	106 rue Vieille du Temple	3ème	
20101511 VS 75 23/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement "ZARA HOME 1958"	2 boulevard de la Madeleine	9ème	
20101513 VS 75 23/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement "ZARA 3054"	30 place d'Italie	13ème	
20101514 VS 75 23/02/2012	M. Jean-Jacques SALAUN au titre de l'établissement "ZARA 355"	44 avenue des Champs Elysées	8ème	
20120107 VS 75 23/02/2012	M. MENU au titre de l'établissement "THE KOOPLES DIFFUSION"	21 rue Saint Sulpice	6ème	
20120110 VS 75 23/02/2012	M. MENU au titre de l'établissement "THE KOOPLES DIFFUSION"	44 rue Etienne Marzel	2ème	
20120113 VS 75 23/02/2012	M. MENU au titre de l'établissement "THE KOOPLES DIFFUSION"	74 rue Bonaparte	6ème	
20120094 VS 75 23/02/2012	M. MACE au titre de l'établissement "COMPLICITE"	87 rue de Rivoli	1er	
20120049 VS 75 23/02/2012	M. BASCOP au titre de l'établissement "HALLES O CHAUSSURES"	274 rue du Faubourg Saint Martin	10ème	
20111841 VS 75 23/02/2012	M. DAVIN au titre de l'établissement "LES MALLÉS MOYNAT"	248 rue du Faubourg Saint Honoré	1er	
20085148 VSR 75 23/02/2012	Mme Valérie NOUVEL au titre de l'établissement "HÔTEL DUC DE SAINT SIMON"	12-14 rue Saint Simon	7ème	
20120122 VS 75 23/02/2012	M. Bruno POUGET au titre de la SARL SEHP XI "HÔTEL COMFORT"	12 rue Léon Frot	11ème	
20111930 VS 75 23/02/2012	M. BENSELKA au titre de "AIR ALGERIE"	18 avenue de l'Opéra	1er	
20120025 VS 75 23/02/2012	M. RUBEN au titre de la SOCIETE D'OPTIQUE MODERNE "OPTIQUE RUBENS"	142 avenue Parmentier	11ème	
20120118 VS 75 23/02/2012	M. ADDA au titre de la société LES OPTO MAITRES "OPTICAL DISCOUNT"	190 avenue Daumesnil	12ème	
2012104 VS 75 23/02/2012	Mlle RIMO au titre de l'établissement TL DISTRIBUTION	"PLAY FUN GAMES" 6 rue Rampon	11ème	
20111856 VS 75 23/02/2012	M. Régis VAN BRUSSEL au titre de l'établissement RESEAU CLUB BOUYGUES TELECOM	72 avenue des Ternes	17ème	
20120012 VS 75 24/02/2012	Mme Marie Laure DIEU au titre de l'Unité Opérationnelle Vente de la SNCF	17 boulevard de Vaugirard	15ème	
20080251 VSR 75 24/02/2012	M. le Gestionnaire de Moyens au titre de l'établissement bancaire "SOCIETE GENERALE"	26 avenue des Gobelins	13ème	
20080243 VSR 75 24/02/2012	M. le Gestionnaire de Moyens au titre de l'établissement bancaire "SOCIETE GENERALE"	38 rue Gay Lussac	5ème	
20084802 VSR 75 24/02/2012	M. le Gestionnaire de Moyens au titre de l'établissement bancaire "SOCIETE GENERALE"	91 rue de la Glacière	13ème	
20086758 CVS 75 24/02/2012	M. l'Assistant du Système Information au titre de l'établissement bancaire "SOCIETE GENERALE"	91 avenue des Champs Elysées	8ème	
20080763 VSR 75 24/02/2012	M. le Responsable Gestion Immobilière au titre de l'établissement bancaire "BNP PARIBAS"	35 avenue Mac Mahon	17ème	

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20080726 VSR 75 24/02/2012	M. le Responsable Gestion Immobilière au titre de l'établissement bancaire "BNP PARIBAS"	18 boulevard Voltaire	11ème	
20080720 VSR 75 24/02/2012	M. le Responsable Gestion Immobilière au titre de l'établissement bancaire "BNP PARIBAS"	133 boulevard Saint Germain	6ème	
20080599 VSR 75 24/02/2012	M. le Responsable Gestion Immobilière au titre de l'établissement bancaire "BNP PARIBAS"	177 avenue Ledru Rollin	11ème	
20120096 VS 75 22/02/2012	M. Hervé LAPLAZA au titre de l'établissement à l'enseigne "FRANPRIX"	avenue de la Bourdonnais	7ème	
20120013 VS 75 22/02/2012	M. Jérémy ABIKER au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	175, avenue de Clichy	17ème	
20120079 VS 75 22/02/2012	M. Didier HALIMI au titre de l'établissement à l'enseigne "CARREFOUR CITY"	9, rue du Faubourg Montmartre	9ème	
20081996 VSR 75 22/02/2012	Mme Astrid SAUVAGE au titre de l'établissement à l'enseigne "CASINO NATION"	26/28, place de la Nation	12ème	
20111839 VS 75 22/02/2012	M. Xavier SCHNEIDER au titre de la SAS NAMO BIO	15, rue de la Réunion	20ème	
20120073 VS 75 22/02/2012	M. Hugues POUGET au titre de l'établissement à l'enseigne "HV France"	40, boulevard Raspail	7ème	
20111962 VS 75 22/02/2012	Mme Marie-Christine BRISSET au titre de la SAS MARIE ET GUILLAUME	33, rue Viala	15ème	
20120014 VS 75 22/02/2012	M. El Hocine KHELOU au titre de l'établissement à l'enseigne "A LA FOLIE"	36, rue Oberkampf	11ème	
20120053 VS 75 22/02/2012	M. Jean-François ROUX au titre de la SNC CORO à l'enseigne "LE CHINA"	50, rue de Charanton	12ème	
20120046 VS 75 22/02/2012	Mme Nathalie PAGANUCCI au titre de la SARL LA CROIX ROUGE à l'enseigne "CAFE GUSTAVE"	23, avenue de la Bourdonnais	7ème	
20120009 VS 75 22/02/2012	M. Michel CHEAM au titre de l'établissement à l'enseigne "NIWANA"	125, rue de Tolbiac	13ème	
20120033 VS 75 22/02/2012	M. Xing Jiang YAN au titre de l'établissement à l'enseigne "RESTAURANT BELLEVILLE TINTIN"	17, rue Louis Bonnet	11ème	
20120098 VS 75 22/02/2012	M. Eric MAJIRUS au titre de l'établissement à l'enseigne "LE LIEGE"	45, rue D'Amsterdam	8ème	
20084292 VSR 75 22/02/2012	M. Ali KASDI au titre de l'établissement à l'enseigne "BAR TABAC DES POSTES"	68, rue de Clignancourt	18ème	
20081153 VS 75 22/02/2012	M. Yannick MARTIN au titre de l'établissement à l'enseigne "BOULANGERIE PATISSERIE"	302, rue Saint Honoré	1er	
20085664 VSR 75 22/02/2012	Mme Laurence DUCROCO au titre de l'établissement à l'enseigne "AMORINO"	16, rue de la Huchette	5ème	
20120136 VS 75 21/02/2012	M. Christophe MARTIN au titre de l'établissement à l'enseigne "BOUCHERIE MARTIN"	25, avenue Secrétan	19ème	

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20082526 VSR 75 21/02/2012	Mme Sandra ROSELLI, au titre de l'établissement à l'enseigne "MC DONALD'S PARIS NORD"	84, avenue des Champs Elysées	8ème	
20120100 VS 75 21/02/2012	M. Aïf FAHMY, au titre de l'établissement à l'enseigne "TAORMINA CONVENTION"	333, rue de Vaugirard	15ème	
20120134 VS 75 21/02/2012	M. Pascal VINCENZI, au titre de l'établissement à l'enseigne "A LA VILLE DE PROVINS"	74, boulevard de Strasbourg	10ème	
20120097 VS 75 21/02/2012	M. Mathieu DESSAGNE, au titre de l'établissement à l'enseigne "AZICAFE"	21, rue Dauphine	6ème	
20120078 VS 75 21/02/2012	M. Pascal DENTROUX, au titre de l'établissement à l'enseigne "MONTE CHARGE CAFE"	143, rue du Faubourg Saint Antoine	11ème	
20084133 VSR 75 21/02/2012	M. Jean KHENG, au titre de l'établissement à l'enseigne "LE RESIDENT"	51, boulevard Soult	12ème	
20120071 VS 75 24/02/2012	M. Pierre CAPORALI, au titre de l'établissement "GUERSANT SPORT"	20, rue Guersant	17ème	
20120063 VS 75 24/02/2012	M. Philippe ARROUAS, au titre de l'établissement "GIE DE L'EMPLOI ET DES METIERS MC DONALD'S"	23-25, rue de Berri	8ème	
20120133 VS 75 24/02/2012	M. Patrick LEPINAY, au titre de l'établissement "SAS AUTOLIB"	5, rue Edouard VII	9ème	
20120030 VS 75 24/02/2012	M. David CINTRACT, au titre de la SAS POP LIBRE CONCEPT	39, rue Truffaut	17ème	
20112046 VS 75 24/02/2012	M. Philippe GASSMANN, au titre de l'établissement "PICTORIAL SERVICE - PICTO"	53 bis, rue de la Roquette	11ème	
20120024 VS 75 24/02/2012	M. William HALIMI, au titre de l'établissement "SEH HALIMI"	47, rue de Bourgogne	7ème	
20083380 VS 75 24/02/2012	M. Guillaume RITZENHALER, au titre de l'établissement "TOTAL France RAFFINAGE ET MARKETING"	Bd périphérique extérieur	19ème	
6909 VS 75 06/03/2012	M. Philippe BERQUIN, au titre de la SNCF et des TER des Pays de la Loire	34, rue du commandant Mouchotte	14ème	
20086680 BVS 75 06/03/2012	M. SING, au titre de l'établissement "TABAC LE REINIT"	116, cours de Vincennes	12ème	
20120080 VS 75 06/03/2012	M. CHUNG, au titre de l'établissement "TABAC SAINT CLAUDE"	56, avenue de Clichy	18ème	
20085812 VSR 75 06/03/2012	M. CHENG, au titre de l'établissement "LE PETIT FLORE"	6, rue Croix des Petits Champs	1er	
20090472 VS 75 06/03/2012	M. YANG, au titre de l'établissement "VANITA CAFE"	66, rue Montmartre	2ème	
20111514 VS 75 06/03/2012	M. ZAHALKA, au titre de l'établissement "PHARMACIE SAINT MEDARD"	146, rue Mouffetard	5ème	
20111099 VS 75 07/03/2012	M. Jacques PAX, au titre de l'établissement à l'enseigne "BAN THAI SPA"	20, rue Dauphine	6ème	
20111985 VS 75 07/03/2012	M. Eric SANTENAC, au titre de l'établissement à l'enseigne "MORGANNE BELLO"	64, rue des Saints Pères	7ème	
20111986 VS 75 07/03/2012	M. Eric SANTENAC, au titre de l'établissement à l'enseigne "MORGANNE BELLO"	3, rue du Marché Saint Honoré	1er	
20120077 VS 75 07/03/2012	M. Emmanuel TALEB, au titre de l'établissement à l'enseigne "PHARMACIE OREL DES GOBELINS"	27, avenue des Gobelins	13ème	
20111924 VS 75 07/03/2012	M. Lianzong HE, au titre de l'établissement à l'enseigne "FRANCIS TAILLEUR"	107, boulevard Haussmann	8ème	

Date de l'arrêté et numéro	Déclarant	Adresse de l'établissement	Arrondissement	Date de publication
20120036 VS 75 21/03/2012	M. David PARIENTE au titre de la SARL DAP à l'enseigne "SOUVENIR DU MARAIS"	24, rue de Turenne	4ème	
20120081 VS 75 23/03/2012	M. David PARIENTE au titre de la SARL DAP à l'enseigne "PARIS RIVOLI"	162, rue de Rivoli	1er	
20084886 VSR 75 23/03/2012	M. Michel BOUSSARD au titre de la SARL ZULPIQ à l'enseigne "RESTAURANT QUICK"	76, avenue d'Italie	13ème	
20120039 VS 75 23/03/2012	M. David PARIENTE au titre de la SARL DAP à l'enseigne "ROSE FOR YOU"	4, rue du Petit Pont	5ème	

23 MAI 2012

Le chef du 4ème bureau

François LEMATRE



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012146-0003

**signé par Préfet de la région d'Ile- de- France, Préfet de Paris
le 25 Mai 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Cabinet
Bureau des affaires réservées**

Arrêté donnant autorisation d'apposer une
plaque en hommage à Mme Carole
FRÉDERICKS



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE PARIS

CABINET

SSA/BAR

ARRETE N°

donnant autorisation d'apposer une plaque en hommage à Madame Carole FREDERICKS

LE PREFET DE LA REGION D'ILE DE FRANCE,
PREFET DE PARIS,
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DE LA LEGION D'HONNEUR,
COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE,

Vu le décret n° 68-1053 du 29 novembre 1968 relatif aux hommages publics,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,

Vu le décret du 9 octobre 2008 portant nomination de M. Daniel CANEPA, en qualité de préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris,

Vu l'arrêté n° 2012-045-0001 du 14 février 2012 portant organisation de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris,

Vu le procès-verbal du 14 décembre 2011 de l'assemblée générale ordinaire des copropriétaires de l'immeuble situé 91 bis rue du Mont-Cenis à Paris 18^{ème}, donnant autorisation à Madame FREDERICKS-MALONE d'apposer une plaque commémorative sur la façade de celui-ci,

Vu la lettre du 23 juin 2011 de Madame Connie FREDERICKS-MALONE, sœur de Madame Carole FREDERICKS et directrice de la fondation Carole D FREDERICKS, par laquelle elle sollicite l'autorisation d'apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble situé 91 bis rue du Mont-Cenis à Paris 18^{ème}, en l'honneur de l'héritage musical de Madame FREDERICKS,

Vu l'avis du 16 février 2012 du Maire de Paris, direction des affaires culturelles,

Vu l'avis du 11 mai 2012 du Ministère des affaires étrangères et européennes - Protocole - sous-direction des privilèges et immunités diplomatiques,

ARRETE :

Article 1 : Autorisation est donnée à Madame Connie FREDERICKS-MALONE pour faire apposer une plaque commémorative sur la façade de l'immeuble situé 91 bis rue du Mont-Cenis à Paris 18^{ème}, dont le libellé sera :

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire de sa mort en 2011, cette plaque a été apposée
par les proches de la chanteuse américaine de Springfield (Massachusetts),
Carole FREDERICKS
1952 -2001

Choriste, collaboratrice et artiste solo de musique populaire française :
FREDERICKS GOLDMAN JONES (1990 - 2000)
Les Enfoirés pour Les Restos du Cœur (1992 - 2000)
Carole FREDERICKS vécut 22 ans dans le 18^{ème} arrondissement,
dont plus de 10 ans dans cet immeuble, jusqu'à sa mort à 49 ans le 7 juin 2001.
Elle repose au cimetière Montmartre - 23^{ème} division - avenue Carrière.

Article 2 : Le Préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et la Directrice de cabinet du Préfet de la région d'Ile-de-France, préfet de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris : <http://www.ile-de-france.gouv.fr>.

Fait à Paris, le 25 mai 2012

signé

Daniel CANEPA

Copie à :

- Madame Connie FREDERICKS-MALONE, directrice de la fondation Carole D FREDERICKS (1ex)
- Madame Susan HAMLIN, directrice de la société Home Abroad Services c/o Ramier Law Office
5 rue Cambon 75001 - Paris (1ex)
- Mairie de Paris-DAC (1 ex)
- Mairie du 18^{ème} arrondissement (1 ex)
- Ministère des Affaires Etrangères - protocole/sous-direction des privilèges et immunités
diplomatiques (1 ex)

Informations importantes :

Le présent arrêté est délivré sans préjudice du droit des tiers.

Recours :

Le titulaire du présent arrêté, qui désire le contester, peut saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux, dans les 2 mois à partir de sa notification.

Il peut également saisir le préfet d'un recours gracieux.

Cette dernière démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit, alors, être introduit dans les 2 mois suivant la réponse. L'absence de réponse vaut rejet implicite.



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0007

**signé par Adjointe au chef du bureau de la réglementation et des activités économiques
le 24 Mai 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de la réglementation et des activités économiques**

Arrêté portant classement de l'hôtel
CHAMPERRET ELYSEES situé 129 avenue
de Villiers à Paris 17ème en catégorie
tourisme

PREFET DE PARIS

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ADMINISTRATION

ARRETE

**portant classement de l'hôtel CHAMPERRET ÉLYSÉES
situé 129 avenue de Villiers à Paris 17^{ème}
en catégorie tourisme**

Le préfet de la région d'Ile-de-France
préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L 311-6 et D 311-4 à D 311-10 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 93-043 du 25 février 1993 portant classement en catégorie tourisme 3 étoiles de l'hôtel CHAMPERRET ÉLYSÉES (anciennement dénommé hôtel CHAMPERRET VILLIERS), situé 129 avenue de Villiers à Paris 17^{ème} ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010 – 354 – 7 du 20 décembre 2010 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la demande de classement en catégorie tourisme 3 étoiles de l'exploitant de l'hôtel CHAMPERRET ÉLYSÉES ;

Vu le certificat de visite et l'avis favorable émis le 12 avril 2012 par l'organisme évaluateur SGS ICS, 29 avenue Aristide Briand, 94111 ARCUEIL CEDEX, accrédité par le Cofrac ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er - L'établissement dénommé :

HÔTEL CHAMPERRET ÉLYSÉES

situé : 129 avenue de Villiers à Paris 17^{ème} est classé en catégorie tourisme **3 étoiles** pour la totalité de ses 45 chambres.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 92 personnes.

Article 2 - Cet arrêté doit être présenté par l'exploitant de l'hôtel à toute réquisition des autorités chargées d'assurer le contrôle des établissements classés de Tourisme.

Article 3 - Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans.

Article 4 - L'arrêté préfectoral n° 93-043 du 25 février 1993 est abrogé.

Article 5 - La présente décision ne saurait, en aucun cas, attester que le bénéficiaire satisfait aux obligations imposées par d'autres réglementations, notamment celle relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et celle concernant l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Article 6 - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

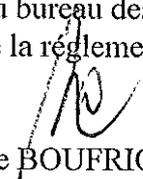
Article 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ATOUT France ;
- Monsieur le directeur régional de l'I.N.S.E.E. ;
- Monsieur le maire de Paris ;
- Monsieur le préfet de police, direction des transports et de la protection du public ;
- Monsieur le préfet de police, direction départementale de la protection des populations de Paris ;
- Monsieur le directeur général de l'office du tourisme et des congrès de Paris ;
- Monsieur le directeur des services fiscaux de Paris Nord-Est.

Article 8 - Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris et la directrice de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **24 MAI 2012**

Pour le préfet et par délégation,
L'adjointe au chef du bureau des libertés publiques,
et la citoyenneté et de la réglementation économique,


Danielle BOUFRIOUA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0008

**signé par Adjointe au chef du bureau de la réglementation et des activités économiques
le 24 Mai 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de la réglementation et des activités économiques**

Arrêté portant classement de l'hôtel DU MIDI
situé 4 avenue René Coty à Paris 14ème en
catégorie tourisme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ADMINISTRATION

ARRETE

**portant classement de l'HÔTEL DU MIDI
situé 4 avenue René Coty à Paris 14^{ème}
en catégorie tourisme**

Le préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.311-6 et D 311-4 à D 311-10 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2006-25-4 du 25 janvier 2006 portant classement en catégorie tourisme 3 étoiles de l'HÔTEL DU MIDI, situé 4 avenue René Coty à Paris 14^{ème} ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010 – 354 – 7 du 20 décembre 2010 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la demande de classement en catégorie 3 étoiles de l'exploitant de l'HÔTEL DU MIDI ;

Vu le certificat de visite et l'avis favorable émis le 7 mai 2012 par l'organisme évaluateur CERTIFICATION CLASSEMENT HÔTELS, 10 rue du Colisée, 75008 PARIS, accrédité par le Cofrac ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er - L'établissement dénommé :

HÔTEL DU MIDI

situé : 4 avenue René Coty à Paris 14^{ème} est classé en catégorie tourisme **3 étoiles** pour la totalité de ses 45 chambres.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 95 personnes.

Article 2 - Cet arrêté doit être présenté par l'exploitant de l'hôtel à toute réquisition des autorités chargées d'assurer le contrôle des établissements classés de Tourisme.

Article 3 - Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans.

Article 4 - L'arrêté préfectoral n° 2006-25-4 du 25 janvier 2006 est abrogé.

Article 5 - La présente décision ne saurait, en aucun cas, attester que le bénéficiaire satisfait aux obligations imposées par d'autres réglementations, notamment celle relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et celle concernant l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Article 6 - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 7 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ATOUT France ;
- Monsieur le directeur régional de l'I.N.S.E.E. ;
- Monsieur le maire de Paris ;
- Monsieur le préfet de police, direction des transports et de la protection du public ;
- Monsieur le préfet de police, direction départementale de la protection des populations de Paris ;
- Monsieur le directeur général de l'office du tourisme et des congrès de Paris ;
- Monsieur le directeur des services fiscaux de Paris Sud-Ouest.

Article 8 - Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris et la directrice de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **24 MAI 2012**

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau des libertés publiques,
de la citoyenneté et de la réglementation économique,



Danielle BOUFRIOUA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0009

**signé par Adjointe au chef du bureau de la réglementation et des activités économiques
le 24 Mai 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de la réglementation et des activités économiques**

Arrêté portant classement de l'hôtel
MERCURE PARIS VOLTAIRE QUARTIER
BASTILLE situé 53 rue Richard Lenoir à
Paris 11ème en catégorie tourisme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ADMINISTRATION

ARRETE

**portant classement de l'hôtel MERCURE PARIS VOLTAIRE
QUARTIER BASTILLE
situé 53 rue Richard Lenoir à Paris 11^{ème}
en catégorie tourisme**

Le préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.311-6 et D 311-4 à D 311-10 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 décembre 2009 fixant les normes et la procédure de classement des hôtels de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010 – 354 – 7 du 20 décembre 2010 portant délégation de signature à certains fonctionnaires de la direction de la modernisation et de l'administration à la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la demande de classement en catégorie 4 étoiles de l'exploitant de l'hôtel MERCURE PARIS VOLTAIRE QUARTIER BASTILLE, situé 53 rue Richard Lenoir à Paris 11^{ème} ;

Vu le certificat de visite et l'avis favorable émis le 4 mai 2012 par l'organisme évaluateur Bureau ALPES CONTRÔLES, Le Charlebourg, 14/30 rue de Mantes, 92700 COLOMBES, accrédité par le Cofrac ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er - L'établissement dénommé :

HÔTEL MERCURE PARIS VOLTAIRE QUARTIER BASTILLE

situé : 53 rue Richard Lenoir à Paris 11^{ème} est classé en catégorie tourisme **4 étoiles** pour la totalité de ses 52 chambres.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 112 personnes.

Article 2 - Cet arrêté doit être présenté par l'exploitant de l'hôtel à toute réquisition des autorités chargées d'assurer le contrôle des établissements classés de Tourisme.

Article 3 - Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans.

Article 4 - La présente décision ne saurait, en aucun cas, attester que le bénéficiaire satisfait aux obligations imposées par d'autres réglementations, notamment celle relative à la protection contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et celle concernant l'accessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite.

Article 5 - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ATOUT France ;
- Monsieur le directeur régional de l'I.N.S.E.E. ;
- Monsieur le maire de Paris ;
- Monsieur le préfet de police, direction des transports et de la protection du public ;
- Monsieur le préfet de police, direction départementale de la protection des populations de Paris ;
- Monsieur le directeur général de l'office du tourisme et des congrès de Paris ;
- Monsieur le directeur des services fiscaux de Paris Nord Est.

Article 7 - Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris et la directrice de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **24 MAI 2012**

Pour le préfet et par délégation,
l'adjointe au chef du bureau des libertés publiques,
de la citoyenneté et de la réglementation économique,



Daniellé BOUFRIOUA



PREFECTURE PARIS

Arrêté n ° 2012145-0010

**signé par Adjointe au chef du bureau de la réglementation et des activités économiques
le 24 Mai 2012**

**Préfecture de la région d'Ile- de- France, préfecture de Paris
Direction de la modernisation et de l'administration
Bureau de la réglementation et des activités économiques**

Arrêté portant classement de la Résidence
CITADINES TROCADERO PARIS situé
29bis rue Saint- Didier à Paris 16ème en
catégorie tourisme



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE PARIS

DIRECTION DE LA MODERNISATION
ET DE L'ADMINISTRATION

ARRETE

**portant classement de la Résidence CITADINES TROCADERO PARIS
située 29bis rue Saint-Didier à Paris 16^{ème}
en catégorie tourisme**

Le préfet de la Région Ile-de-France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'honneur
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

Vu les articles L.321-1 et D 321-3 à D 321-7 du code du tourisme ;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2010 fixant les normes et la procédure de classement des résidences de tourisme ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 95-932 du 6 novembre 1995 portant classement en catégorie tourisme 3 étoiles de la Résidence CITADINES TROCADERO PARIS, située 29bis rue Saint-Didier à Paris 16^{ème} ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010 – 354 – 7 du 20 décembre 2010 portant délégation de signature à certains agents de la direction de la modernisation et de l'administration de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris ;

Vu la demande de classement en catégorie tourisme 3 étoiles de l'exploitant de la Résidence CITADINES TROCADERO PARIS ;

Vu le certificat de visite et l'avis favorable émis le 13 avril 2012 par l'organisme évaluateur MKG QUALITING, situé 50 rue Dombasle, 75015 PARIS, accrédité par le Cofrac ;

Sur la proposition du préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris,

ARRETE

Article 1er - L'établissement dénommé :

RÉSIDENCE CITADINES TROCADERO PARIS

N° SIRET : 311 127 278 00407

située : 29bis rue Saint-Didier à Paris 16^{ème} est classée en catégorie tourisme **3 étoiles** pour la totalité de ses 97 unités d'habitation.

La capacité d'accueil de cet établissement est de 241 personnes.

Article 2 - Cet arrêté doit être présenté par l'exploitant de la résidence à toute réquisition des autorités chargées d'assurer le contrôle des établissements classés de Tourisme.

Article 3 - Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris dans le délai de deux mois, à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris.

Article 4 - Le classement est prononcé pour une durée de cinq ans.

Article 5 - L'arrêté préfectoral n° 95-932 du 6 novembre 1995 est abrogé.

Article 6 - Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ATOUT France ;
- Monsieur le directeur régional de l'I.N.S.E.E. ;
- Monsieur le maire de Paris ;
- Monsieur le préfet de police, direction des transports et de la protection du public ;
- Monsieur le préfet de police, direction départementale de la protection des populations de Paris ;
- Monsieur le directeur général de l'office du tourisme et des congrès de Paris ;
- Monsieur le directeur des services fiscaux de Paris Sud Ouest.

Article 7 - Le préfet, secrétaire général de la préfecture de Paris et la directrice de la modernisation et de l'administration sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site Internet : www.ile-de-france.gouv.fr.

Fait à Paris, le **24 MAI 2012**

Pour le préfet et par délégation
L'adjointe au chef du bureau des libertés publiques,
de la citoyenneté et de la réglementation économique,



Danielle BOUFRIOUA